COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

Siège social : 11 Route de Dieppe, 76730 Bacqueville-en-Caux

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 29 JUIN 2026

Date de convocation : 23/06/2026
Date d'affichage : 23/06/2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois juin à 18h00, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de VAL-DE-SCIE, sur convocation de Monsieur Jean-Luc CORNIERE, Président.

Présents	**73**
Procurations	**10**
Absents	**14**

Présents

(VENESTANVILLE) Pasquier François; (IMBLEVILLE) Vegas Robert; (SAINTE FOY) Chandelier David; (GUEURES) Lachelier Gérard suppléant de Avenel Josette; (LONGUEVILLE SUR SCIE) Bureaux Olivier; (QUIBERVILLE SUR MER) Bloc Jean-François; (SAINT PIERRE BENOUVILLE) Devaux Thierry; (BACQUEVILLE EN CAUX) Comalada Antoine; (SAINT DENIS SUR SCIE) Dupuis Henri; (VAL DE SAANE) Lasnon Sylvain; (SAINT CRESPIN) Dore Sophie; (BOIS ROBERT) Cottereau Chantal; (BACQUEVILLE EN CAUX) Morel Aline; (LE CATELIER) Leclerc Maryline; (LES CENT ACRES) Carpentier Pascal; (BACQUEVILLE EN CAUX) Adam Jean-Marie; (TOTES) Cheval Stéphanie; (DENESTANVILLE) Pit Claude; (SAINT OUEN LE MAUGER) Gosse Philippe; (GONNEVILLE SUR SCIE) Delarue Williams; (BERTREVILLE SAINT OUEN) Calais Thérèse; (LAMMERVILLE) Das Blandine; (AMBRUMESNIL) Quibel Mickaël; (RAINFREVILLE) Leprêtre Benoit; (TORCY LE GRAND) Dubos François; (GUEUTTEVILLE) Braquehais Sabine; (VAL DE SAANE) Senecal Anne; (SAINT GERMAIN D'ETABLES) Renoux Vincent; (MONTREUIL EN CAUX) Boucher Victor; (SAANE SAINT JUST) Beaupere Arnaud; (LA CHAPELLE DU BOURGAY) Levasseur Dodivers Sylvie; (AVREMESNIL) Boust Serge; (SAINT DENIS D'ACLON) Da Silva Alves Edouard; (SAINT VICTOR L'ABBAYE) Feron Régis; (VARNEVILLE BRETEVILLE) Roger François; (LA CHAUSSEE) Lemoine Séverine ; (SAINT VAAST DU VAL) Leconte Pascale suppléante de Gillé Patrice; (VAL DE SCIE) Petit Marc; (VAL DE SCIE) Suronne Christian; (CROPUS) His Sabine suppléante de Quesnay Denis; (AUZOUVILLE SUR SAANE) Pimont Jean-Marie suppléant de Grindel Stéphane; (VAL DE SCIE) Pelisse Virginie; (LONGUEIL) Capelle Stanislas; (ETAIMPUIS) Blanchemin Joël; (HERMANVILLE) Delaunay Myriam; (VAL DE SAANE) Paumier Gilles; (LUNERAY) Larcheveque Philippe; (BIVILLE LA BAIGNARDE) Thouin Catherine; (AUPPEGARD) Laplace Dominique; (SASSETOT LE MALGARDÉ) D'hotelans Marie-Aimée suppléante de Lorance Olivier; (VAL DE SCIE) Bourgis Adèle; (SAINT MACLOU DE FOLLEVILLE) Ratieville Alain; (THIL MANNEVILLE) Adam Arnaud; (CROSVILLE SUR SCIE) Depreaux Alain; (BERTRIMONT) Corniere Jean-Luc; (MANEHOUVILLE) Ponty François; (CALLEVILLE LES DEUX EGLISES) Colombel Christophe; (ROYVILLE) Potez Bernard; (LUNERAY) Lemaitre Mickaël; (BRACQUETUIT) Vallee Pascal; (LAMBERVILLE) Jobit Frédéric; (BEAUTOT) Duclos Jean-François; (TORCY LE PETIT) Beranger Eric ; (OUVILLE LA RIVIERE) Lefaux Aurélie; (LINTOT LES BOIS) Levavasseur Marie-Christine; (VAL DE SCIE) Lesueur Claudine; (OMONVILLE) Havard René; (SAINT HONORE) Leclerc Christine; (AVREMESNIL) Verdure-Wozniak Fabienne; (BACQUEVILLE EN CAUX) Masse Stéphane; (BELMESNIL) Le Verdier Guy; (TOTES) Leconte Olivier; (LUNERAY) Demoulins Pierre

Sont excusés et donnent procuration

(TOTES) Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; (LONGUEVILLE SUR SCIE) Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; (TOCQUEVILLE EN CAUX) Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; (CRIQUETOT SUR LONGUEVILLE) Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; (BELLEVILLE EN CAUX) Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; (BRACHY) Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; (LUNERAY) Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; (LUNERAY) Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; (GREUVILLE) Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; (BIVILLE LA RIVIERE) Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy

Absents

(MUCHEDENT) Denis Guillaume; (FRESNAY LELONG) Leclerc Marc-Olivier; (GONNETOT) Francois Charline; (LA FONTELAYE) Verel Maurice; (GRUCHET SAINT SIMEON) Sopalski Jean-François; (VASSONVILLE) Lerond Eric; (BEAUVAL EN CAUX) Dujardin Eric; (LESTANVILLE) Tremblay Ludovic; (NOTRE DAME DU PARC) Vincent Jérôme; (SAINT MARDS) Dubosc Emmanuel; (SAINT OUEN DU BREUIL) Baffrey Marc; (ANNEVILLE SUR SCIE) Brunneval Sébastien; (SAINT OUEN DU BREUIL) Espinasse Karine ; (HEUGLEVILLE SUR SCIE) Troche Laurette

Arrivées en cours de séance

18:15 : VINCENT Jérôme; 18:16 : ARSON Antoine suppléant de Troche Laurette; 18:34 : LEROND Eric

Départs en cours de séance

19:25 : ADAM Arnaud; 20:33 : BOUCHER Victor

Procurations en cours de séance

19:35 : LAPLACE Dominique donne procuration à Quibel Mickaël

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :
Monsieur Jean-Marie ADAM est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :
► Adoption du procès-verbal de la séance du 28/05/2026
► Informations du Président

► ENVIRONNEMENT / GESTION DES DECHETS
- Fixation du tarif de remplacement des cartes d'accès en déchetterie perdues
- Complément à la délibération n° 202409-16 du 26 septembre 2024 relative à la fixation des tarifs des animations environnement
- Projet Alimentaire Territorial 2026-2030 – Arrêt du plan d'actions et du plan de financement
- AOP Cidre du Pays de Caux

► AMENAGEMENT DE L'ESPACE / URBANISME / VOIRIE / TRAVAUX / PATRIMOINE
- Instauration de l'obligation du dépôt d'une déclaration préalable pour l'édification des clôtures
- Avis de la CCTC sur le projet de révision du SCOT Pays Dieppois Terroir de Caux arrêté le 2 mars 2026
- Programme voirie investissement 2026 – Attribution des bons de commande dans le cadre de l'accord-cadre

► ASSAINISSEMENT
- Campagnes de recherche des PFAS sur la STEP de Luneray (sur eaux brutes, eaux traitées et boues) ANNULE et REMPLACE la délibération 202602-12
- Mise aux normes des dispositifs d'auto surveillance des STEP

► DEVELOPPEMENT / ATTRACTIVITE ECONOMIQUE
- Soutien au commerce de proximité : Attribution de subvention - SARL HERICHE COIFFURE
- Soutien au commerce de proximité : Attribution de subvention - SARL LA FABRIQUE GOURMANDE

► CULTURE
- Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Associatif QUIBERVILLE
- Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Associatif SAINTE-FOY
- Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Communal AVREMESNIL
- Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Communal BACQUEVILLE-EN-CAUX
- Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Communal BERTRIMONT
- Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Communal BRACHY
- Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Communal ETAIMPUIS
- Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Communal GUEURES
- Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Communal LONGUEVILLE-SUR-SCIE
- Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Communal LUNERAY
- Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Communal OMONVILLE
- Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Communal SAINT-VAAST-DU-VAL
- Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Communal TORCY-LE-GRAND
- Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Communal TOTES
- Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Communal VAL-DE-SAANE
- Subventions aux associations culturelles – Ballet théâtre musical Château de Bosmelet
- Subventions aux associations culturelles – Les barons du son
- Subventions aux associations culturelles – CCTSS du Moulin de l'Arbalète
- Subventions aux associations culturelles – Association Si le pougard m'était conté
- Subventions aux associations culturelles – Association culturelle VAL-DE-SAANE
- Subventions aux associations culturelles – Association les enfants de la source
- Subventions aux associations culturelles – Association la petite Germinoise
- Subventions aux associations culturelles – Association culturelle de LONGUEVILLE-SUR-SCIE
- Artothèque en ruralité – Projet itinérance

► TOURISME
- Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme – Désignations de 6 socio-professionnels

► SPORT / ANIMATION
- Subventions pour manifestations annuelles et exceptionnelles sport – Les boucles Luneraysiennes
- Subventions pour manifestations annuelles et exceptionnelles sport – Handball club AUFFAY TOTES
- Subventions pour manifestations annuelles et exceptionnelles sport – Les amoureux de la nature
- Subventions pour manifestations annuelles et exceptionnelles sport – Comité d'organisation du Caux Tour Cycliste

- Subventions pour manifestations annuelles et exceptionnelles sport – JLR Adventure
- Subventions pour manifestations annuelles et exceptionnelles sport – LUNERAY Cyclo Club
- Subventions pour manifestations annuelles et exceptionnelles sport – ASA Pays Dieppois
- Subventions pour manifestations annuelles et exceptionnelles sport – Tennis club LUNERAY
- Subventions pour manifestations annuelles et exceptionnelles sport – Club des jeunes de la région de LUNERAY
- Subventions pour manifestations annuelles et exceptionnelles sport – Amicale cyclotouriste de VAL-DE-SAANE
- Subventions pour manifestations annuelles et exceptionnelles sport – Amicale des sapeurs-pompiers D'AUFFAY
- Subventions pour manifestations annuelles et exceptionnelles sport – Centre Equestre de la Scie

► ACTION SOCIALE / EMPLOI / FORMATION
- Renouvellement du soutien aux Restos du Cœur
- Subvention à l'AVIM
- Crèche « les Poussins » LONGUEVILLE-SUR-SCIE

► SERVICES PUBLICS / SERVICES A LA PERSONNE / SANTE
- Pôle de santé de LUNERAY

► ADMINISTRATION GENERALE
- Désignation des représentants de l'ADM 76 au sein du comité local pour l'emploi de Dieppe
- RH – Modifications du tableau des effectifs
- RH – Rapport Social Unique annuel - 2024
- Soutien au QUIBERVILLE YACHTING CLUB
- Modification de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire »
- Abandon de l'acquisition du terrain de VAL-DE-SCIE

► Informations et questions diverses

⇒ ***Monsieur Robert VEGAS*** *: J'ai une observation s'il vous plaît sur la parité du CST entre le collège des employeurs et des employés. Alors j'ai bien compris qu'il y avait eu une nomination du Président pour les membres, mais je voulais juste savoir quels étaient les noms des membres que vous avez nommés au CSP, s'il vous plaît ?*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE*** : *Les membres sont les mêmes que durant le mandat d'avant. Il y a Williams et Aline qui siègent.*

⇒ ***Monsieur Robert VEGAS :*** *Et je pourrais avoir le nom des suppléants ?*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE*** *: François ROGER, Myriam DELAUNAY et Stéphanie CHEVAL.*

⇒ ***Monsieur Robert VEGAS*** *: Ah oui, ce n'est pas comme le mandat d'avant. D'accord, merci.*

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28/05/2026 :
Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du 28 mai 2026.

INFORMATIONS DU PRESIDENT
Décisions du Président
- Décision n°14-2026 : Boutique de l'Office de Tourisme - Tarifs
- Décision n°15-2026 : Demande de subvention au Département pour le Recensement des indices de cavités souterraines au niveau de l'ancien collège Maeterlinck situé à GRUCHET-SAINT-SIMEON.
  Coût prévisionnel : 21 930€
  Subvention demandée : 8 772€
- Décision n°16-2026 : Attribution du marché : Révision de la DUP du captage de SAINT OUEN SOUS BRACHY
  Société retenue : ANTEA France
  Montant : 82 735€ HT
- Décision n°17-2026 : Attribution de l'accord-cadre à bons de commande : Prélèvements et analyses des eaux souterraines des captages de la Communauté de Communes Terroir de Caux
  Société retenue : ANALY-CO
  Durée : 1 an reconductible une fois 1 an
  Montant : 210 000€ HT maximum

18:15 : Arrivée de Monsieur Jérôme VINCENT
18:16 : Arrivée de Monsieur Antoine ARSON suppléant de Madame Laurette TROCHE

Réorganisation des services

- Rattachement du service espaces verts au service patrimoine / travaux sous la gestion du Responsable patrimoine / travaux
- Suppression de la partie marchés publics au sein du service RH, Juridique et Administration Générale et rattachement de celle-ci au sein du service Finances
- Suppression de la Direction Générale Adjointe du Pôle Technique et recentrage sur le poste de Responsable eau et assainissement

⇒ ***Monsieur Robert VEGAS*** *: Je voudrais prendre la parole sur les informations du Président. Je voulais savoir pour le dernier point concernant la suppression de la Direction Générale Adjointe, ça veut dire quoi l'information du Président ? C'est que ça va se faire ? C'est que c'est prévu ? C'est que ça va passer en CST ? C'est quoi ?*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE*** *: Ce point est passé en CST. Simplement sur l'organigramme d'aujourd'hui, il y a une DGS et des responsables de service. Ce qui a été modifié est le fait qu'Amélie est recentrée sur ses missions techniques en eau et assainissement, et que dans les faits ses missions de DGA étaient déjà assumées par la DGS. Il est important de recentrer tout le monde. Au même titre, les aspects marchés publics et subventions gérés à Tôtes repasseront à Bacqueville, de manière à ce qu'on ait des agents dédiés qui travaillent ces sujets-là. Donc voilà, il y a largement de quoi faire en technique en eau et assainissement pour lui donner tous les atouts possibles pour qu'elle réussisse sa mission.*

⇒ ***Monsieur Robert VEGAS :*** *Je suis très content à la rigueur qu'elle soit recentrée sur l'eau et l'assainissement, ce n'est pas le souci. La question que je me pose, c'est que l'organigramme a largement évolué. C'est-à-dire qu'il y avait un poste de DGA, ça a été acté. Il n'y a pas si longtemps que ça, on a même pris une délibération concernant les véhicules de fonction, le remisage et tout. Je pense que c'est un point qui devrait passer au CST et qui devrait être validé au CST, validé par une délibération avant même que vous preniez une décision. Je peux me tromper, mais je suis à peu près sûr de moi. Après, c'est comme vous voulez. Mais moi, en conseil par rapport à Mme Boutillier, je serai attentif à la décision que vous allez prendre.*

⇒ ***Madame Anne-Sophie DIOLOGENT*** *: Comme l'a dit Monsieur Cornière, il y a eu un passage en CST. Ça a été débattu, et donc c'est ce qui a été proposé au CST et validé.*

⇒ ***Monsieur Robert VEGAS*** *: S'il y a un passage en CST, il devrait y avoir un passage à ce moment-là en délibération. Il me semble, j'en suis à peu près sûr.*

⇒ ***Madame Anne-Sophie DIOLOGENT*** *: Non, c'est de l'information. Il n'y a pas forcément de délibérations qui sont attenantes en termes de réorganisation des services.*

⇒ ***Monsieur Robert VEGAS*** *: Il y a quand même un gros changement au niveau RH. On retire un poste de DGA.*

⇒ ***Madame Anne-Sophie DIOLOGENT*** *: Je tiens à dire que ce sont des échanges que nous avons eus nous en interne et également avec Amélie, mais qui ne sont pas forcément à débattre ici, et qui ont été débattus en CST.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE*** *: Après ce n'est pas une punition.*

⇒ ***Monsieur Robert VEGAS :*** *Non.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE*** *: Amélie est recentrée sur son travail de tous les jours. Tu le sais très bien qu'il y a du travail.*

⇒ ***Monsieur Robert VEGAS*** *: Non mais je vous l'ai dit, à la rigueur, moi ça m'arrange, c'est juste que je ne voudrais pas que ça se retrouve retoqué. Si c'est passé en CST, si c'est vu avec Amélie, je n'ai pas eu du tout d'échange avec Amélie, mais je veux juste, voilà, ça pourrait être perçu comme presque une punition.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE*** *: Je me suis bien gardé de lui dire que c'était une punition puisqu'on en a discuté quelques jours après mon élection. Elle était partante sur le fait de se recentrer sur ses missions. Elle était consciente qu'il y avait un changement dans l'organigramme. Tu peux lui en parler, il n'y a pas de cachoterie.*

⇒ ***Monsieur Robert VEGAS*** *: Non, parce qu'on m'a déjà reproché de trop parler à mes agents.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE*** *: Tu as le droit de parler à tes agents, et puis tes agents sont aussi mes agents.*

⇒ ***Monsieur Robert VEGAS*** *: Oui ce n'est pas mes agents. Effectivement, pardon, on m'a déjà reproché de discuter avec les agents.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE*** *: Parce que les agents sont sous la responsabilité du Président.*

⇒ ***Monsieur Robert VEGAS*** *: Oui, mais les suppressions de postes et les créations de postes sont dans la prérogative du conseil communautaire, Monsieur le Président.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE*** *: Effectivement, le Conseil communautaire ouvre et ferme les postes.*

⇒ ***Monsieur Robert VEGAS*** *: Voilà, c'est chacun a sa responsabilité.*

⇒ ***Monsieur Jérôme VINCENT*** *: Oui, je vais juste donner quelques précisions sur les modalités d'ouverture et de création, comme dit Robert, effectivement, et le Président d'abord, les créations et suppressions relèvent de l'Assemblée. En revanche, les mobilités internes, ce qui est peut-être à mon avis le cas ici, relève de la décision du Président, après ou non avis du CST. Et je comprends que le CST s'est réuni il y a quelques temps, qu'il a eu un avis favorable sur les modifications d'organigramme. Ce qui semble être le cas. Et que donc l'organigramme, c'est la décision du Président et non pas de l'Assemblée. Donc on est bien d'accord Président, tu me confirmes? On est bien dans ce cadre-là ? La question qui effectivement peut-être un peu ambiguë, c'est celle de la nature du poste puisqu'on parle d'un poste de DGA, autrement dit directeur ou directrice générale adjointe. En fait, il s'agit de savoir si ce poste est un emploi fonctionnel figurant au tableau non pas de la collectivité mais de l'EPCI. Est-ce qu'il est ou non emploi fonctionnel ? Est-ce qu'il a vocation à durer comme emploi fonctionnel non pourvu ou est-ce qu'il n'est pas emploi fonctionnel, et simplement un emploi sur un*

poste qui était occupé par une personne précédente. Voilà, c'est simplement ce point-là qu'il faudrait qu'il soit précisé par le Président aujourd'hui ou un autre jour.

⇒ ***Madame Marie-Christine LEVAVASSEUR** : Moi ce qui m'interpelle, c'est que Robert, qui est Vice-Président de l'assainissement, ne soit pas au courant de cette modification de statut au niveau de son personnel. Je le ressens comme ça.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE** : C'est dommage que Robert intervienne comme ça. Il y a eu une réunion vers le 20 avril où on était ensemble, il y avait également Olivier Leconte, et ce point de recentrer chacun sur ses missions a été abordé. On a repris toutes les problématiques qu'on rencontrait, ce point en faisait partie, et il a été abordé bien évidemment. Qu'il ne soit pas content, je ne le comprends pas parce que c'est pour libérer du temps, pour qu'Amélie soit plus efficiente. Et que quoi qu'il en soit dans les faits elle n'exerçait pas ses missions de DGA faute de temps.*

⇒ ***Monsieur Robert VEGAS** : Comme je l'ai dit, moi je suis très content parce qu'elle est recentrée, elle va passer 100% de son temps sur l'eau et l'assainissement, ce n'est pas un souci. Le souci, c'est que je l'apprenne le jour du Bureau sur une synthèse qui nous est donnée à l'instant même. Je ne l'ai pas appris avant, à aucun moment je l'ai appris avant. Quand on parle du CST, vous allez dire je suis suspicieux, mais jusqu'à maintenant je recevais les comptes rendus des CST, et là, bizarrement, sur celui-là, je ne l'ai pas reçu. Excusez-moi, vous en avez parlé au CST. J'ai eu tous les comptes rendus jusqu'à maintenant, et celui-là, je ne l'ai pas. C'est bizarre. Après, effectivement, je ne vais pas devenir paranoïaque, je dis juste que je trouve que ça a été fait de manière légère. Voilà.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE** : Alors, puisque tu emplois ce mot là, Robert, je suis enclin de dire que tu te fais des films. Il n'y a rien de caché. Tu ne passes jamais à Bacqueville, tu peux y passer quand tu veux, tu peux aussi aller à la compta.*

⇒ ***Madame Sophie DORE :** Moi non plus je ne l'ai pas eu.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE** : Il n'a pas été envoyé aux VP. Tu te focalises sur toi, mais tu n'es pas exclu. On en parle au Bureau sans que tu prennes la parole sur ce sujet. Mais là, il faut que tu le fasses en conseil communautaire.*

⇒ ***Monsieur Robert VEGAS** : D'accord. Donc pour être au courant de tout, il faut passer au plus près du bon de dieu. Ok.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORIERE** : Non, mais si c'est pour travailler comme ça, ça va être dur, Robert, je t'assure. Tu es Vice-Président avec moi, il faut se serrer les coudes, il faut travailler sur des compétences compliquées. Il y a des choses qui me reviennent à l'esprit, étonnamment, il y a quelques mois, quelques années. Bon, est-ce qu'on peut avancer ?*

⇒ ***Monsieur Robert VEGAS** : On peut largement avancer. Pas de soucis.*

202606-01_ Fixation du tarif de remplacement des cartes d'accès en déchetterie perdues			Unanimité
Horaire	29/06/2026 18:30:28	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (42)	Exprimé / 100,00 %	83 voix
Pour		100,0 %	83 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			1 voix
Ne prend pas part au vote			1 voix

Pour	83 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Adam Arnaud; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	1 voix

Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit

Ne prend pas part au vote	1 voix

His Sabine

Vu,

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La délibération n°170304 du Conseil Communautaire du 31 janvier 2017 relative au maintien des tarifs et redevances applicables à la suite de la fusion des anciennes collectivités ;

Considérant,

- Que les modalités tarifaires relatives au remplacement des cartes d'accès en déchetterie résultent de délibérations adoptées antérieurement par les anciennes collectivités ;
- Qu'il convient, dans un souci de lisibilité, d'harmonisation et de sécurité juridique, de fixer explicitement le tarif de remplacement des cartes d'accès en déchetterie perdues ;
- Que le remplacement d'une carte d'accès génère des coûts administratifs et matériels pour la collectivité ;

Madame Sabine HIS ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité (1 abstention) :

- **FIXE** à 10 € le tarif de remplacement d'une carte d'accès en déchetterie perdue ;
- **PRECISE** que ce tarif s'applique à chaque demande de remplacement pour perte ;
- **MAINTIENT** la gratuité de la première délivrance de la carte d'accès aux usagers ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

202606-02_Complément à la délibération n° 202409-16 du 26 septembre 2024 relative à la fixation des tarifs des animations environnement			Unanimité
Horaire	29/06/2026 18:32:54	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	84 voix
Pour		100,0 %	84 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			1 voix

Pour	84 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Adam Arnaud; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	1 voix

His Sabine

Vu,

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La délibération n° 202409-16 du 26 septembre 2024 fixant les tarifs applicables aux animations proposées par le service Environnement ;

Considérant,

- La nécessité de compléter la grille tarifaire afin de préciser les conditions financières applicables à certaines animations environnement organisées par la Communauté de communes ;
- Que ces animations participent à la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux et à la valorisation des actions portées par la collectivité ;

Madame Sabine HIS ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **COMPLETE** la délibération n° 202409-16 du 26 septembre 2024 comme suit :

TYPE D'ANIMATION	PUBLIC CONCERNE	TARIF
Repas	Adulte	15,00€
Repas	Enfant	7,50€
Atelier spécifique	Tout public	15,00€

- **PRÉCISE** que l'encaissement des recettes sera assuré par l'Office de Tourisme Terroir de Caux dans les conditions définies par la convention en vigueur ;
- **PRÉCISE** que les autres dispositions de la délibération n° 202409-16 du 26 septembre 2024 demeurent inchangées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre la présente délibération et à signer tous documents nécessaires à son exécution.

18:34 : Arrivée de Monsieur Éric LEROND

202606-03_ Projet Alimentaire Territorial 2026-2030 – Arrêt du plan d'actions et du plan de financement			Unanimité
Horaire	29/06/2026 18:36:07	Votants	86 voix
Scrutin	Public	A voté	86 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	85 voix
Pour		100,0 %	85 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			1 voix

Pour	85 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Adam Arnaud; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	1 voix

His Sabine

Annexe 01 - Plan d'actions détaillé
Annexe 02 - Plan de financement

Pour rappel, par délibération n° 202211-08 du 28 octobre 2022, la Communauté de communes Terroir de Caux s'est engagée dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) de niveau 1 à l'échelle de son territoire. À cette occasion, un premier plan d'actions couvrant une période de trois ans avait été approuvé.

En 2025, les trois années de labellisation du PAT de niveau 1 arrivant à échéance, la Communauté de communes a sollicité auprès de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) une prolongation d'un an de cette labellisation. Cette demande a été acceptée par le jury de labellisation le 14 octobre 2025. Le label PAT de niveau 1 est ainsi prolongé jusqu'au 30 septembre 2026.

La demande de labellisation de niveau 2 devant être déposée au plus tard trois mois avant la date d'échéance de la labellisation, celle-ci devra intervenir avant le 30 juin 2026.

Cette année supplémentaire a permis de travailler à l'élaboration d'un nouveau plan d'actions couvrant la période 2026-2030. Plus systémique, ce plan intègre des actions et des indicateurs relevant de l'ensemble des domaines définis par le Programme national pour l'alimentation : justice sociale, santé, production agricole, restauration collective et mise en œuvre de la loi EGALIM, lutte contre le gaspillage alimentaire, éducation à l'alimentation, emploi et environnement.

Cette période a également permis de mettre en place une gouvernance transversale associant les différents acteurs concernés.

Le nouveau plan d'actions s'articule autour de sept axes et douze orientations stratégiques :

Axe 1 : Alimentation saine, durable et accessible
- Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous
- Informer et encourager des choix alimentaires favorables à la santé

Axe 2 : Éducation à l'alimentation
- Sensibiliser à une alimentation durable auprès de tous les publics

Axe 3 : Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Réduire le gaspillage alimentaire

Axe 4 : Production agricole
- Accompagner la structuration d'une filière de production agricole locale
- Structurer l'approvisionnement en produits locaux des restaurants collectifs
- Valoriser les producteurs locaux

Axe 5 : Agriculture et ressources naturelles
- Accompagner la transition agricole vers un modèle plus durable
- Préserver les ressources naturelles

Axe 6 : Restauration collective
- Accompagner le personnel de restauration collective dans la mise en œuvre de la loi EGALIM
- Réintroduire le savoir-faire culinaire au sein des restaurants scolaires

Axe 7 : Agriculture et emploi
- Valoriser les métiers agricoles et alimentaires et renforcer leur attractivité

Le plan d'actions détaillé, comprenant 31 actions, a été présenté au comité de pilotage du 2 juin 2026 ainsi qu'à la commission Environnement du 9 juin 2026.

Madame Sabine HIS ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :
- **ARRÊTE** le plan d'actions et le plan de financement du Projet Alimentaire Territorial 2026-2030, annexés à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi que tous documents nécessaires aux demandes de subventions susceptibles d'être sollicitées dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.

202606-04_ AOP Cidre du Pays de Caux			Adoptée
Horaire	29/06/2026 18:44:34	Votants	86 voix
Scrutin	Public	A voté	86 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (33)	Exprimé / 100,00 %	65 voix
Pour		78,5 %	51 voix
Contre		21,5 %	14 voix
Abstention			20 voix
Ne prend pas part au vote			1 voix

Pour	51 voix

Quibel Mickaël; Boust Serge; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; Delarue Williams; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Jobit Frédéric; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Larcheveque Philippe; Ponty François; Vincent Jérôme; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Devaux Thierry; Feron Régis; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Leconte Olivier; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	14 voix

Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Delaunay Myriam; Lemoine Séverine ; Das Blandine; Lemaitre Mickaël; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Boucher Victor; Dore Sophie; Leclerc Christine; Chandelier David; Petit Marc

Abstention	20 voix

Laplace Dominique; Pimont Jean-Marie; Verdure-Wozniak Fabienne; Arson Antoine; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Havard René; Da Silva Alves Edouard; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Leconte Pascale; D'hotelans Marie-Aimée; Adam Arnaud; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie

Ne prend pas part au vote	1 voix

His Sabine

Le projet d'Appellation d'Origine Protégée (AOP) « Cidre du Pays de Caux » est porté par le Syndicat de promotion des produits cidricoles du Pays de Caux.

Treize établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de Seine-Maritime sont concernés par le périmètre de cette future AOP. La Communauté de communes Terroir de Caux est l'EPCI comptant le plus grand nombre de communes incluses dans ce périmètre, avec 75 communes sur les 401 communes concernées.
La reconnaissance de l'AOP « Cidre du Pays de Caux » permettrait notamment de :

- Développer un modèle économique viable et structurer la filière cidricole du Pays de Caux ;
- Mettre en œuvre un plan de communication structuré au travers d'actions de promotion et de marketing ciblées ;
- Assurer un volume de production suffisant pour accompagner la montée en gamme des cidres du territoire ;
- Valoriser et préserver le patrimoine naturel constitué des vergers encore existants ainsi que plus de 60 variétés locales et anciennes de pommes à cidre ;
- Développer les circuits courts ;
- Préserver la biodiversité ;
- Renforcer l'attractivité touristique du territoire.

Afin de mener à bien les différentes actions nécessaires à la reconnaissance de l'AOP, le Syndicat de promotion des produits cidricoles du Pays de Caux a sollicité les EPCI concernés afin de constituer les cofinancements publics nécessaires à la mobilisation de financements européens dans le cadre du programme LEADER.

En effet, les aides LEADER peuvent financer jusqu'à 80 % des dépenses éligibles, sous réserve de la mobilisation d'au moins 20 % de cofinancements publics.

Le programme LEADER du Groupe d'Action Locale (GAL) Pays Dieppois, regroupant la Communauté de communes Falaise du Talou, la Communauté d'agglomération Dieppe Maritime et la Communauté de communes Terroir de Caux, pourrait ainsi contribuer à hauteur de 23 513 € au projet porté par le Syndicat.

Afin de mobiliser cette subvention, un montant total de 11 304 € de cofinancements publics a été sollicité auprès des EPCI membres du GAL Pays Dieppois. Cette participation a été répartie en fonction du nombre de communes concernées par le périmètre de l'AOP sur chaque territoire.

La Communauté de communes Falaise du Talou ne comptant aucune commune concernée par le périmètre de l'AOP, elle ne participe pas au financement du projet. La Communauté d'agglomération Dieppe Maritime, dont neuf communes sont concernées, a été sollicitée à hauteur de 1 211 €. Celle-ci a toutefois prévu une participation de 2 989 €.

Après prise en compte de la participation de la Communauté d'agglomération Dieppe Maritime, le montant restant à financer pour atteindre le plan de financement initial s'élève à 10 093 €.
Toutefois, après échanges et analyses du plan de financement, il apparaît qu'une participation de la Communauté de communes Terroir de Caux à hauteur de 2 200 € par an pendant deux ans, soit un montant total de 4 400 €, est suffisante pour atteindre le niveau minimal de cofinancement public nécessaire à la mobilisation des financements européens du programme LEADER.

Cette contribution permettra ainsi au Syndicat de déposer son dossier dans des conditions financières conformes aux exigences du programme et de poursuivre les démarches nécessaires à l'obtention de l'Appellation d'Origine Protégée « Cidre du Pays de Caux ».

Par ailleurs, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de niveau 2, l'une des orientations stratégiques vise à accompagner la structuration des filières agricoles locales afin de répondre à l'axe « Production agricole » du Programme national pour l'alimentation.
Le soutien à la structuration de la filière cidricole du Pays de Caux, à travers l'obtention et l'animation de l'AOP « Cidre du Pays de Caux », s'inscrit pleinement dans cette orientation et contribue à l'atteinte des objectifs du Projet Alimentaire Territorial.

- ⇒ ***Madame Sophie DORE*** *: Blandine, Chantal, on a vécu quand même un arrachage de verger sur notre territoire. Moi, je trouve ça un petit peu limite vis-à-vis de nos habitants.*
- ⇒ ***Madame Chantal COTTEREAU*** *: Et ça a été abattu sans nous demander notre avis.*
- ⇒ ***Madame Blandine DAS*** *: A-t-on encore des producteurs de cidre ?*
- ⇒ ***Madame Chantal COTTEREAU*** *: Il y en aurait un.*
- ⇒ ***Madame Blandine DAS*** *: Un d'accord. Je ne veux pas m'opposer à la proposition de ta commission mais je déplore cette décision-là.*
- ⇒ ***Madame Pascale LECONTE*** *: J'avais une question à poser. Est-ce que le patrimoine naturel des vergers a été ciblé au PLUI afin de permettre de le préserver ?*
- ⇒ ***Madame Chantal COTTEREAU*** *: Non, personnellement, je ne l'ai pas vu. A cette époque, ça a été une dure affaire, cet abattage de pommiers où beaucoup se sont défendus, et puis un matin, on s'est levé et plus rien. Donc après, revenir sur ce genre de décisions, j'avoue que c'est difficile.*
- ⇒ ***Monsieur Alain DEPREAUX*** *: J'ai été chef de fabrication pendant 43 ans à la cidrerie de Duché de LONGUEVILLE. Pour vous rappeler que simplement, tout notre territoire est classé en IGP. Mais l'AOP, vous ne l'aurez jamais. Donc on dépense de l'argent encore pour rien. Et malheureusement, on en arrive toujours à la même constatation, c'est qu'on abat des arbres et c'est une filière qui se veut de mourir complètement.*
- ⇒ ***Madame Chantal COTTEREAU*** *: La filière cidricole est complètement en train de mourir, c'est donc pour ça que l'on fait cette proposition. Est-ce que c'est une façon de relancer les choses ? Mais je pense que franchement, quand on voit ce qu'ils nous ont fait, ça fait un peu mal maintenant de voir cette délibération arriver, mais personne n'y ait pour rien et il faut aller de l'avant.*
- ⇒ ***Monsieur Olivier LECONTE*** *: Oui, je voudrais apporter quelques compléments. Ce sont deux sujets complètement différents. On a tous versé une larme quand on a vu les machines qui étaient là en train d'arracher les pommiers d'Agrial. On parle bien d'un groupe coopératif énorme qui a malheureusement racheté beaucoup en Haute-Normandie et qui est venu surtout rechercher la marque, puis ensuite a arraché les pommiers. Là, la subvention qui est demandée, c'est une subvention pour un groupe d'agriculteurs, qui travaille depuis 25 ans sur ce sujet-là, pour essayer de décrocher un AOP seino-marin. Il y a quelques communes concernées mais l'idée c'est de se dire si on redéveloppe du haut de gamme, en Seine-Maritime, il faut le faire avec une AOP. Je ne sais pas s'ils arriveront à le décrocher, c'est très dur. J'en parle d'autant plus facilement que toutes les réunions se font dans les murs du lycée agricole où je travaille. Ça fait au moins dix ans qu'ils travaillent avec la CNAO qui est là à chaque réunion pour vérifier tous les critères. Donc je pense qu'on se remettra difficilement de ce qui s'est passé avec les pommiers arrachés par Agrial, malgré tous les efforts qui ont été faits par plein d'élus pour que ça ne se fasse pas. Mais je pense qu'il ne faut pas assimiler cet événement malheureux à cette demande de subvention.*
- ⇒ ***Madame Blandine DAS*** *: Merci pour tes précisions, mais ce groupement d'agriculteurs, il est situé où ?*

⇒ ***Monsieur Olivier LECONTRE :*** *Moi, celui que je connais et qui en est le Président, c'est Emmanuel PALFRAY. Donc on part vers Le Havre. C'est lui qui pilote ça, et c'était déjà son père qui essayait de lancer ce dossier. Mais ce sont des agriculteurs répartis un peu partout. Et par rapport à ce qui s'est dit tout à l'heure, il n'y a pas forcément aujourd'hui de localisation de quelque chose qui va être implanté. La plupart des pommiers, ils existent, mais l'idée c'est de se dire, le cidre qui va être commercialisé, il sera sous le signe d'une AOP.*

Madame Sabine HIS ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (14 contres, 20 abstentions) :

- **VALIDE** une contribution financière de 4 400 € au Syndicat « Cidre Pays de Caux », répartie sur deux années, en faveur de la structuration de la filière cidricole du Pays de Caux et de l'obtention de l'AOP « Cidre du Pays de Caux » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE / URBANISME / VOIRIE / TRAVAUX / PATRIMOINE

Vice-Président Monsieur Vincent RENOUX

202606-05_ Instauration de l'obligation du dépôt d'une déclaration préalable pour l'édification des clôtures			Adoptée
Horaire	29/06/2026 18:53:11	Votants	86 voix
Scrutin	Public	A voté	86 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (38)	Exprimé / 100,00 %	74 voix
Pour		83,8 %	62 voix
Contre		16,2 %	12 voix
Abstention			11 voix
Ne prend pas part au vote			1 voix

Pour 62 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Comalada Antoine; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; Depreaux Alain; Blanchemin Joël; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric

Contre 12 voix

Adam Jean-Marie; Vallee Pascal; Delarue Williams; Delaunay Myriam; Lemoine Séverine ; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Beranger Eric ; Pasquier François

Abstention 11 voix

Masse Stéphane; Le Verdier Guy; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Pit Claude; Arson Antoine; Carpentier Pascal; Da Silva Alves Edouard; Ratieville Alain; Feron Régis; Adam Arnaud

Ne prend pas part au vote 1 voix

His Sabine

Vu,

- Le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L421-4 et R421-12 ;
- La délibération du conseil communautaire en date du 5 mars 2026 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Terroir de Caux (PLUI).

Considérant,

- Que la Communauté de communes a fait le choix de réglementer les clôtures dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;
- Que l'instauration de l'obligation de déclaration préalable à l'édification de clôtures permettra d'assurer le respect des règles fixées par le PLUI approuvé, et évitera la multiplication de projets non conformes et la multiplication des procédures d'infraction aux règles du PLUI ;
- Que l'article R.421-12 du code de l'urbanisme permet de soumettre à la procédure de déclaration préalable l'édification des clôtures sur le territoire ;

⇒ ***Madame Myriam DELAUNAY*** *: Ça va coûter de l'argent aux communes d'envoyer tous ces dossiers de déclaration de travaux à la Communauté de Communes ?*

⇒ ***Monsieur Vincent RENOUX*** *: Oui.*

⇒ ***Madame Myriam DELAUNAY*** *: On peut se débrouiller avec nos clôtures, je pense. Ça va faire un sacré budget quand même. Moi, je suis une petite commune, je n'ai que 50 habitations, donc ça ira. Mais des grosses communes, je pense que si à chaque fois que quelqu'un veut changer sa clôture, dépose à la Comcom ou sous-traite, ça va quand même, je pense, coûter cher.*

⇒ ***Monsieur Vincent RENOUX*** *: Un, c'est réglementaire, et deux, en cas d'accident… J'ai pris lors du dernier bureau un exemple très précis, celui de la commune de TORCY-LE-PETIT. Il y a en ce moment des clôtures qui sont en train de se monter, en dur, en agglos, et avec l'eau qui coule des rues, ça fait barrage, et donc ce qui vient de la route n'est pas évacuée dans la parcelle, Qu'est-ce qui se passe ? Et bien il peut rester de l'eau sur la route. Il y a un aquaplaning. Et qui est responsable ? Le Maire.*

⇒ ***Madame Myriam DELAUNAY*** *: Et les gens qui n'auront pas envie de la déposer, ils ne la déposeront pas. Quand c'est en bord de route, déjà normalement, il faut demander l'autorisation de la direction des routes. Quand c'est départemental, il y a déjà des autorisations à demander normalement. Moi, j'attire l'attention sur le fait que ça va coûter de l'argent aux communes. Après, je ne suis pas pour.*

⇒ ***Madame Séverine LEMOINE*** *: Moi, j'ai une question au niveau de l'organisation, est-ce que le service va suivre ?*

⇒ ***Monsieur Vincent RENOUX*** *: Il y a une procédure de deux recrutements en cours. Il y a certains dossiers qui sont pris en charge par une architecte conseil du CAUE de Seine-Maritime sur les dossiers très compliqué qui intervenait jusqu'alors une après-midi par semaine. Elle vient deux fois par semaine maintenant. Et donc les procédures de recrutement de deux personnes qui est en cours.*

⇒ ***Madame Séverine LEMOINE :*** *Parce que moi, j'ai déposé mes dossiers en avril, ils commencent simplement à être traités.*

⇒ ***Monsieur Vincent RENOUX*** *: Les filles sont sous l'eau.*

⇒ ***Madame Séverine LEMOINE*** *: Oui, je sais.*

⇒ ***Monsieur Vincent RENOUX*** *: C'est pour ça qu'on a mis en place une procédure de recrutement la plus rapide qu'on ait pu faire.*

⇒ ***Madame Séverine LEMOINE*** *: Parce que les clôtures, c'est un vrai sujet. A l'heure d'aujourd'hui, tout le monde fait des clôtures. Ne me demandez pas pourquoi, mais ils font tous des clôtures. Donc voilà, moi je sais que je vais être sous l'eau et ça va me coûter très cher aussi.*

⇒ ***Monsieur Vincent RENOUX*** *: Je partage, mais encore une fois, il y a d'une part l'aspect réglementaire, et d'autre part, c'est une sécurité aussi pour le riverain. Il y a eu le cas aussi, j'ai encore vu la semaine dernière quelqu'un qui a monté une piscine il y a quelques années, qui revend sa maison. Et aujourd'hui, il ne peut pas la revendre parce qu'il y a une piscine dessus qui n'est pas déclarée. Il faut qu'il se mette en conformité et on sait très bien que le permis reviendra rejeté. Parce qu'il n'est pas possible de la faire. Donc le riverain est bloqué.*

⇒ ***Madame Séverine LEMOINE*** *: J'ai eu quelqu'un dans ce cas et franchement, j'ai dû avoir 20 permis pour la vente de la maison. Parce que la personne qui vendait la maison a dit qu'il est hors de question qu'on vende la maison dans cet état-là. Il manquait tous les permis. Sauf que voilà, je me suis retrouvée avec un carton de feuilles A4 de permis. Mais au final tout est revenu autorisé.*

⇒ ***Monsieur Vincent RENOUX*** *: Ça dépend, si c'est autorisé, ça reviendra autorisé, si ça ne l'est pas, ça reviendra rejeté.*

⇒ ***Monsieur Stéphane MASSE*** *: Petite question Vincent, dans le cadre d'une destruction et que ce n'est pas replanté, comment ça se passe ?*

⇒ ***Monsieur Vincent RENOUX*** *: Une reprise à l'identique ne nécessite aucune déclaration.*

⇒ ***Monsieur Stéphane MASSE*** *: Oui mais en fait le gars ne replante pas. Par rapport au voisinage, il y avait quelque chose qui existait.*

⇒ ***Monsieur Vincent RENOUX*** *: Non, il n'y a pas besoin d'autorisation.*

⇒ ***Monsieur Stéphane MASSE*** *: Donc quand tu enlèves, il n'y a pas d'obligation de replanter ?*

⇒ ***Monsieur Vincent RENOUX*** *: Sauf si c'est une haie qui est classée, mais sinon, non.*

⇒ ***Monsieur Stéphane MASSE*** *: Donc même s'il y a un vis-à-vis aujourd'hui. D'accord.*

⇒ ***Madame Pascale LECONTE*** *: Je voulais juste apporter une petite rectification. Le code de l'urbanisme prévoit d'avoir une autorisation pour les clôtures qui sont situées dans des secteurs protégés, défini par le code de l'urbanisme et dans les secteurs où l'EPCI décide d'instaurer la déclaration préalable pour la pose des clôtures. Dans la mesure où la clôture est démontée, elle a pour principe de ne plus exister, donc que vous la refassiez à l'identique ou pas, là elle est soumise à autorisation. Mais celles qui ne sont pas soumises à autorisation, il faut quand même se mettre à l'évidence que les règles d'urbanisme sont quand même applicables, notamment les règles du plan de prévention des risques d'inondation qui lui,*

prévaut sur le PLUI. Donc soumis ou pas à autorisation, elles doivent quand même respecter les règles. Ce qui permet malgré tout, en demandant le dépôt des déclarations préalables, de pouvoir justifier auprès des pétitionnaires ou des habitants de pouvoir nous prévenir sur les règles applicables. Parce que pour les gens qui ne sont pas soumis à dépôt, les gens oublient de demander les règles qui sont applicables sur leur territoire.

Madame Sabine HIS ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (12 contres, 11 abstentions) :

- **INSTAURE** l'obligation de déposer une déclaration préalable en cas d'édification de clôtures sur l'ensemble des territoires des communes de Terroir de Caux,
- **PRECISE** que la présente délibération devra être annexée au PLUi approuvé le 5 mars 2026 via un arrêté du Président conformément à l'article R153-18 du code de l'urbanisme,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

202606-06_ Avis de la CCTC sur le projet de révision du SCOT Pays Dieppois Terroir de Caux arrêté le 2 mars 2026			Adoptée
Horaire	29/06/2026 18:57:00	Votants	86 voix
Scrutin	Public	A voté	86 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (42)	Exprimé / 100,00 %	83 voix
Pour		97,6 %	81 voix
Contre		2,4 %	2 voix
Abstention			2 voix
Ne prend pas part au vote			1 voix

Pour	81 voix
Quibel Mickaël; Laplace Dominique; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; Adam Arnaud; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François	
Contre	2 voix
Pimont Jean-Marie; D'hotelans Marie-Aimée	
Abstention	2 voix
Bureaux Olivier; Lasnon Sylvain	
Ne prend pas part au vote	1 voix
His Sabine	

Vu,

- Le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L143-20 et R143-4,
- La délibération du Conseil de Pôle du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Dieppois Terroir de Caux en date du 2 mars 2026 arrêtant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale révisé et tirant le bilan de la concertation,
- Les pièces composant le projet de révision du SCOT Pays Dieppois Terroir de Caux arrêté le 2 mars 2026,

Considérant :

- Que la révision du SCOT avant juin 2027 permettra d'éviter une fragilisation des autorisations d'urbanisme qui pourraient être attaquées ou annulées au motif de l'obsolescence du document supérieur ;
- Que le projet a été élaboré en concertation avec les EPCI membres dont fait partie la Communauté de communes Terroir de Caux afin de prendre en compte les documents d'urbanisme en cours d'élaboration et notamment le PLUi de Terroir de Caux afin d'intégrer au mieux leurs objectifs sur la période 2026-2036 ;
- Que la consommation foncière prévue par le projet est compatible avec le PLUi Terroir de Caux approuvé le 5 mars 2026 par le conseil communautaire ;
- Que certaines prescriptions prévues par le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) pourraient être ajustées afin de mieux prendre en compte les spécificités et les enjeux de la CCTC :
    - Inclure une disposition permettant de garantir, à chaque EPCI, une part de la réserve stratégique de 17 ha prévue pour répondre à d'éventuels besoins de développement économique non identifiés,
    - Inscrire comme recommandation, au lieu d'une prescription, les objectifs minimums chiffrés de production de logements à réaliser dans l'enveloppe urbaine par rang d'armature, car certaines communes n'ont plus ou très peu de foncier disponible au sein des enveloppes urbaines et qu'un équilibre sur un même rang ne semble pas atteignable,
    - Adapter les densités minimales, fixées pour les secteurs en extension et les opérations de plus de 5 000 m² au sein des enveloppes urbaines, aux paysages de Terroir de Caux, voire autoriser, exceptionnellement, des densités différentes pour des raisons d'intégrations paysagères, sans équilibre nécessaire au sein d'un même rang. (Les densités fixées semblent adaptées pour les centres-bourgs des pôles d'équilibre, mais semblent inadaptées aux paysages de certains secteurs des communes pôles d'équilibre ou pôles d'appui).

Madame Sabine HIS ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (2 contres, 2 abstentions) :

- **ÉMET** un avis favorable au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale avec les réserves suivantes.
    - Concernant la réserve stratégique de 17 ha prévue par le SCOT afin de répondre à d'éventuels besoins de développement économique non identifiés à ce stade, la Communauté de communes Terroir de Caux souhaiterait que soit incluse une disposition permettant de garantir une part de cette enveloppe à chaque EPCI ;
    - Concernant les objectifs minimums chiffrés de production de logements à réaliser dans l'enveloppe urbaine par rang d'armature, la Communauté de communes Terroir de Caux souhaiterait que cette prescription devienne une recommandation, tout en maintenant le principe de priorisation de la construction de logements au sein de l'enveloppe urbaine en tant que prescription ;
    - Concernant les densités minimales pour les secteurs en extension et les opérations de plus de 5 000 m² au sein des enveloppes urbaines, la Communauté de communes Terroir de Caux souhaiterait que ces densités soient adaptées aux paysages de Terroir de Caux, voire que soient autorisées, exceptionnellement des densités différentes pour des raisons d'intégrations paysagères, sans équilibre nécessaire au sein d'un même rang.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

202606-07_Programme voirie investissement 2026 – Attribution des bons de commande dans le cadre de l'accord-cadre			Adoptée
Horaire	29/06/2026 19:08:23	Votants	86 voix
Scrutin	Public	A voté	86 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (36)	Exprimé / 100,00 %	70 voix
Pour		94,3 %	66 voix
Contre		5,7 %	4 voix
Abstention			15 voix
Ne prend pas part au vote			1 voix

Pour 66 voix

Quibel Mickaël; Boust Serge; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; Blanchemin Joël; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Adam Arnaud; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Leconte Olivier; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre 4 voix

Laplace Dominique; Pimont Jean-Marie; Delarue Williams; Leconte Pascale

Abstention 15 voix

Verdure-Wozniak Fabienne; Vallee Pascal; Depreaux Alain; Pit Claude; Lachelier Gérard; Vegas Robert; Leclerc Maryline; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Lemaitre Mickaël; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Petit Marc

Ne prend pas part au vote 1 voix

His Sabine

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE :*** *Je voudrais dire quelque chose là-dessus parce que j'étais tout à l'heure en échange avec Dominique LAPLACE, pour la commune d'AUPPEGARD et c'est là où, c'est intéressant dans le mauvais sens de ce que je vais vous dire, mais ça vient étoffer le fait qu'un peu plus loin on va vous parler de modifier l'intérêt communautaire de la voirie. Parce que là on est en train de connaître des dérives. Je m'explique. Il y avait une ouverture de 600 000 € par rapport aux travaux de voirie pour 2026. Trois lots, donc trois marchés à 200 000 € maximum. Le premier lot EUROVIA, je vous arrondis 164 000 €, le deuxième ASTEN l'a eu pour 165 000 € et le troisième EBTP pour 152 000 €. C'est vraiment arrondi. Et ça, vous l'avez dans le document avec des communes qui sont listées. Or, au niveau de la commune d'AUPPEGARD, j'ai l'entreprise Eurovia du lot 1 qui vient marcher sur les plates-bandes de EBTP qui est attributaire du lot numéro 3 en faisant des propositions moins élevées que ce qu'il y a dans le marché. On ne peut pas modifier les choses comme ça. Il y a eu un marché qui a été lancé, en réalité il y en a 3 puisqu'il y a eu 3 lots. Ça a été lancé il y a déjà quelques temps. 3 lots, 3 attributaires, il y a des montants qui sont figés. On a eu la chance d'avoir tous les trois des réponses au-dessous de 200 000 €, mais on voit bien qu'ils essayent toujours de grappiller chez les voisins. Dominique me dit « j'ai une proposition d'Eurovia qui est 10 000 € moins chère ». Dominique, tu pourras prendre la parole bien évidemment. J'ai dit oui, mais c'est figé comme ça, c'est un marché public. Lui, il a quand même répondu dans son lot à 164 000€ donc une fois qu'on est attributaire d'un lot, on ne peut pas aller piétiner sur les plates-bandes des autres. Marché public, c'est figé, on n'y revient plus. Donc la solution, ce que je disais à Dominique, pour toi, c'est (et tu vas le savoir d'ici peu si on modifie la compétence voirie) que tu ne fasses pas les travaux de ta commune pour les montants qui sont indiqués puisque tu trouvais que c'était un peu trop cher, et que tu reprennes contact pour l'année prochaine avec l'entreprise Eurovia, qu'elle maintienne son tarif moins cher, je l'espère pour toi, de manière à ce que tout le monde y trouve son compte et toi en premier.*

Voilà, je voulais vous alerter là-dessus parce que vous voyez, il y a des choses qui sont figées et que les entreprises n'hésitent pas finalement à forcer le passage.

⇒ ***Monsieur Dominique LAPLACE*** *: Je voudrais remettre l'église au centre du village. Excuse-moi Jean-Luc, mais avant, j'étais quand même avec Eurovia. Donc quand ils m'ont fait le devis, ils n'ont pas marché sur la plate-bande d'EBTP, ils ont fait le devis en 2025, en juin 2025, c'est-à-dire il y a un an. Et donc il y a un an, quand ils m'ont fait le devis, c'était 21 000 €. Ensuite, il y a eu le marché. Alors, on a beau me dire que chaque entreprise intervient sur son lot, applique ses propres tarifs, il n'empêche qu'au départ, tout au départ, 21 000 € HT d'Eurovia l'année dernière, alors qu'EBTP était arrivé à 77 000 €. Belle différence quand même. J'ai demandé à ce qu'on revoit le devis. Je n'ai eu connaissance du montant que la semaine dernière au niveau du Bureau, qui est de 31 000 € HT. La compta m'a envoyé le devis. J'ai demandé à avoir ce devis pour avoir la comparaison. Je peux vous dire qu'Eurovia, il y a donc un an, et EBTP, il y a trois mois, il y a une grosse différence. Ils sont arrivés aujourd'hui à 30 900 € HT. Et ce n'est pas du tout la même prestation. Eurovia avait prévu les caniveaux, EBTP n'a pas prévu les caniveaux. Alors aujourd'hui, j'ai renvoyé un mail à la Com'com pour demander des explications. Justement, je savais qu'on votait aujourd'hui cette délibération. Donc j'ai demandé à ce qu'on revoit, qu'on essaye de revoir avec EBTP ce devis. Aujourd'hui, ma position, je reste dans la course. Je ne vais pas décider seul ce soir si je me retire ou pas car derrière moi, j'ai un conseil municipal donc je vais rester dans la course. Moi, personnellement, je vais voter contre parce que je trouve que c'est de l'abus entre 31000 € et 21 000€ pour avoir une prestation différente. Parce que les caniveaux, je peux vous le dire, ils ont prévu un huissier, ils ont prévu un piquetage 57€, un balayage qui est 468€ plus cher qu'Eurovia, une démolition, un rabotage de 3 644€ plus cher qu'Eurovia, la couche d'accrochage à 1 700€ qui est plus cher qu'Eurovia, la mise en œuvre de B10 1 400€. Et la mise en œuvre de bitume 865€ en plus d'Eurovia. En réalité, on a un total de 10 000€ en plus par rapport à Eurovia. C'est inadmissible. Je veux bien qu'on me dise que chaque entreprise applique ses propres tarifs sur le marché. Je veux bien. Mais moi, avant j'étais Eurovia. Aujourd'hui, je me retrouve avec EBTP. Ce n'est pas moi qui a choisi. Et donc c'est pour ça que je suis un petit peu en colère. Donc aujourd'hui, je ne me retire pas du marché parce que je ne vais pas prendre de décision tout seul, mais je vais voter contre cette délibération-là.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE*** *: Tu as tout à fait la possibilité de voter comme ça. Et de refuser derrière, il n'y a pas de souci, on est d'accord. Si tu veux, c'est bon, si tu ne veux pas, ça ne sera pas fait.*

⇒ ***Monsieur Dominique LAPLACE*** *: Oui, mais par rapport au marché d'Eurovia, je vais quand même dire que les communes de la CHAPELLE DU BOURGAY, OMONVILLE, LA CHAUSSEE, NOTRE-DAME-DU-PARC et MUCHEDENT, est-ce qu'ils sont dans le même cas ?*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE*** *: Je n'en sais rien, je ne suis pas dans les tarifs des entreprises, d'autant plus que c'est une délibération du 19 juin 2024.*

⇒ ***Monsieur Dominique LAPLACE*** *: Les prix ont été revus parce qu'on s'était aperçu avec la Com'com que les prix d'EBTP étaient trop excessifs. On avait redemandé à EBTP de revoir tous les prix par rapport à leur marché. Et donc, je parle pour mon cas, mais je parle aussi pour les autres communes. Il faut les vérifier.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE*** *: En tout cas, les autres communes t'ont entendu, donc si elles veulent revoir, faire ou ne pas faire, elles auront tout à fait le droit. Mais je voudrais mettre vraiment l'accent là-dessus avant que Vincent ne prenne la parole. C'est que les marchés publics, dès que c'est ficelé, c'est ficelé, on est engagé et après je ne peux pas savoir si elles font des prix intéressants ou pas.*

⇒ ***Monsieur Dominique LAPLACE*** *: Non mais tu as entièrement raison, je veux juste dire qu'Eurovia n'a pas été marché dans les sabots d'EBTP. Le devis d'Eurovia, je l'avais bien avant, un an avant celui d'EBTP. Et en un an, les prix n'ont pas changé. Je veux dire, la TP n'a pas changé, l'indice TP n'a pas changé, augmenté autant que ça.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE*** *: En tout cas, si on valide le fait de revoir l'intérêt communautaire tel qu'on va vous le présenter tout à l'heure, ça va vraiment limiter des situations comme celles-là qui sont désagréables.*

⇒ ***Monsieur David CHANDELIER*** *: Peut-être qu'il faudrait réfléchir justement à avoir un marché unique parce que ça mettrait en concurrence aussi toutes les entreprises et ça tirerait peut-être aussi un peu vers le bas le marché. Et ça répondrait, je pense, à la question de Dominique. On a trois lots, je vous l'ais toujours dire, je pense que ce n'est pas forcément la meilleure des choses.*

⇒ ***Monsieur René HAVARD*** *: Je voulais préciser quelque chose quand même aussi au niveau de Dominique, c'est qu'à partir du moment où la compétence dépend de la ComCom, vous ne pouvez pas engager de travaux de voirie. C'est-à-dire que la trésorerie ne paiera pas, c'est ça le problème. Vous êtes obligé. Moi j'ai de l'enrobé en ce moment qui est commandé, je ne peux pas acheter mon enrobé, il faut que je passe par la ComCom parce que la compétence est à la ComCom, donc on ne peut pas nous même engager des dépenses qui ne concernent pas une compétence qu'on n'a plu.*

⇒ ***Monsieur Vincent RENOUX*** *: Et avec un budget restreint, on ne peut pas satisfaire tout le monde. Donc on a des listes d'attente qui vont être sur plusieurs années. Et ce sera tout l'intérêt de la délibération qui suivra en fin de séance.*

Vu,

- La délibération n° 202406-38 du Conseil communautaire du 19 juin 2024 autorisant la passation d'un marché de travaux de voirie d'investissement ;
- L'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux de voirie d'investissement, conclu pour un montant maximum annuel de 600 000 € TTC, décomposé en trois lots d'un montant maximum annuel de 200 000 € TTC par lot.

Considérant,

- Les besoins de réfection et d'amélioration de la voirie communautaire et les propositions formulées par la commission voirie, établies notamment au regard de l'état de vétusté des voies concernées ;
- Le programme de travaux 2026 proposé ci-dessous :
  - LOT 1 EUROVIA : 164 875,20€ HT soit 197 850,24€ TTC :

COMMUNES	RUES
AMBRUMESNIL	Rue Vasse
HERMANVILLE	Route de Raffetot
LONGUEIL	Rue haute rue
LUNERAY	Rue du docteur Varin
	Rue des toiliers
QUIBERVILLE	Route de la vallée
SAANE-SAINT-JUST	Impasse du manoir
THIL-MANNEVILLE	Rue de Longueville
	Rue du camp d'enfer
	Rue de la ferme

  - LOT 2 ASTEN : 165 597,15€ HT soit 198 716,58€ TTC :

COMMUNES	RUES
BEAUTOT	Rue de l'Eglise
CALLEVILLE-LES-DEUX-EGLISES	Rue des allouettes devis 2
LA FONTELAYE	Route de haut de la mare
SAINT-MACLOU-DE-FOLLEVILLE	Rue du four à chaux
SAINT-OUEN-DU-BREUIL	Rue de la croix Maltot

  - LOT 3 EBTP : 152 170,50€ HT soit 182 604,60€ TTC :

COMMUNES	RUES
AUPPEGARD	Rue Saint Pierre
LA CHAPELLE DU BOURGAY	Rue Nell de Breaute
OMONVILLE	Rue des écureuils
LA CHAUSSEE	Rue Jean Pierre Lemercier
NOTRE DAME DU PARC	Chemin de pereuse
MUCHEDENT	Impasse de la varenne

Un total de 482 642,85€HT soit 579 171,42€TTC.

Madame Sabine HIS ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (4 contres, 15 abstentions) :

- **APPROUVE** le programme de travaux de voirie d'investissement pour l'année 2026;
- **RETIENT** les entreprises titulaires de l'accord-cadre pour la réalisation des travaux selon la répartition suivante :
  - LOT 1 EUROVIA : 164 875,20€ HT soit 197 850,24€ TTC
  - LOT 2 ASTEN : 165 597,15€ HT soit 198 716,58€ TTC
  - LOT 3 EBTP : 152 170,50€ HT soit 182 604,60€ TTC
- **SOLLICITE** les subventions auprès des organismes susceptibles d'intervenir pour le financement de ces travaux de voirie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subventions, à signer tous les documents nécessaires à leur instruction et à leur attribution, ainsi que les bons de commande et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

202606-57_Modification de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire »			Adoptée
Horaire	29/06/2026 19:24:08	Votants	86 voix
Scrutin	Public	A voté	86 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (42)	Exprimé / 100,00 %	82 voix
Pour		96,3 %	79 voix
Contre		3,7 %	3 voix
Abstention			3 voix
Ne prend pas part au vote			1 voix

Pour	79 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Adam Arnaud; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	3 voix

Boucher Victor; Leprêtre Benoit; D'hotelans Marie-Aimée

Abstention	3 voix

Delaunay Myriam; Chandelier David; Suronne Christian

Ne prend pas part au vote	1 voix

His Sabine

Vu,

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux établissements publics de coopération intercommunale ;
- Les statuts de la Communauté de communes Terroir de Caux et notamment notre compétence en matière de « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » ;
- La délibération n°171002-Bis du 01/10/2017 définissant l'intérêt communautaire de la compétence voirie ;

Considérant,

- La recommandation de performance n°1 de la Chambre Régionale des Comptes dans le cadre du rapport réalisé pour les exercices 2019 et suivants, demandant à ce que la définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie soit révisé ;
- Que la définition actuelle de l'intérêt communautaire conduit à une prise en charge d'un réseau de voirie dont certaines sections présentent principalement un intérêt communal ;
- La nécessité de recentrer l'intervention communautaire sur les infrastructures présentant un intérêt intercommunal ;
- Qu'il convient dès lors de modifier la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » ;

Il est proposé que l'intérêt communautaire de la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » soit désormais défini comme suit :

- A compter du 1er janvier 2027, présentent un intérêt communautaire :
  - Les voiries, ouvrages et dépendances situés dans les zones d'activités économiques relevant de la compétence de la communauté de communes ;
  - Les voiries, ouvrages et dépendances directement rattachés aux équipements, services et installations relevant de la compétence de la communauté de communes et dont elle est propriétaire.

- La voirie créée par la Communauté de communes pour le bien de ses infrastructures ;
- Les parkings, aires de retournement, liés aux compétences communautaires.

⇒ ***Monsieur Dominique LAPLACE*** *: Oui, c'est peut-être une solution, mais ça ne résout pas tout. Ça ne résout pas tout parce que d'une part, où met-on la limite route communautaire ou pas route communautaire ? Et deuxième part, si c'est une route communautaire et qu'on est obligé de prendre l'entreprise qui a le marché, et bien si on reprend EBTP avec des augmentations par exemple, on n'a pas le choix. Donc il faudra peut-être voir, à la rigueur, si sur les routes communautaires, la commune n'a pas non plus, à ce moment-là, le choix de dire : on prend ou on ne prend pas. On prend avec le marché ou alors on y va tout seul. Parce qu'au moins, on pourra choisir nous-mêmes notre entreprise et ne pas avoir des surprises comme le choix à avoir là, pour la commune. Je parle pour la commune, mais qu'elle ne soit pas obligatoire, si c'est une route communautaire, qu'on ne soit pas obligé de passer par la COMCOM.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE*** *: Si c'est communautaire, c'est ComCom, si c'est communal, c'est commune. En réalité, c'est assez simple, toutes les routes aujourd'hui, elles repasseraient communes, les routes qui resteraient communautaires, sont celles qui sont dans les zones d'activités.*

⇒ ***Monsieur Dominique LAPLACE*** *: Et en attendant, ça fait reculer quand même d'un an. Moi je parle de la rue Saint-Pierre qui est complètement dégradée. Si on vote ça, moi ça me fait un an à attendre et les gens en ont marre.*

⇒ ***Monsieur Vincent RENOUX*** *: Oui, mais aujourd'hui, Dominique, la compétence voirie, elle est communautaire. On est obligé de passer par les lots qui ont été attribués. Et on a récupéré cette compétence en 2017. Je ne l'ai pas inventé. Vraiment, tu dépends d'un lot qui a été voté ici.*

⇒ ***Madame Sophie DORE*** *: Qu'est ce qu'on appelle route communautaire ?*

⇒ ***Monsieur Vincent RENOUX*** *: Désormais, ce qui appartiendra à la Communauté de communes.*

⇒ ***Monsieur Williams DELARUE*** *: Les camions poubelles qui passent dans les routes communales, c'est bien communautaire ? Les ordures ménagères c'est bien la Communauté de communes ?*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE*** *: Ce qui est proposé c'est qu'au 1er janvier (parce qu'il faut laisser le temps aux communes de se retourner), présentent un intérêt communautaire, les voiries, les ouvrages, les dépendances situées dans les zones d'activités économiques relevant de la compétence de la Com'com. Les voiries, les ouvrages et les dépendances directement rattachés aux équipements, services, installations relevant de la compétence de la com'com et dont elle est propriétaire. Parce qu'il faut faire un distinguo entre le propriétaire et la mise à disposition. Donc vous voyez en réalité ce qui est proposé au travers de ce que dit Vincent, c'est déjà un peu ce qu'on avait expliqué. La commune, a besoin de faire des travaux. La Com'com aide pour faire les chiffrages, donc ça c'est une aide directe avec la personne qui fait des relevés et qui propose à la commune. La commune, si elle juge que ça lui convient, valide. Si elle n'a pas besoin des services de la Com'com, qu'elle le fait directement, il suffit de lancer une procédure. On peut faire une procédure toute simple, ou si la commune veut refaire toutes les routes de sa commune, là évidemment on va être dans un marché, on peut donner une aide juridique au niveau de la Communauté de communes. Et après il y a les demandes de subventions qui sont faites, ça ce n'est pas compliqué, vous avez l'habitude et ça permet avec cette formule-là, d'avoir une subvention de la DETR qui l'on a plus au niveau de la Com'com. Et au niveau du Département, elle sera meilleure puisqu'aujourd'hui on ne fait qu'une demande de subvention qui est plafonnée. Et si on nous attribue 100 000 €, on divise les 100 000 par rapport au nombre de communes qui ont des travaux. Alors que là, vous serez mieux servi par le Département qui sera évidemment obligé d'instruire tous les dossiers, Et ça, je dirais, c'est le problème du service du Département. Mais au final, les communes vont payer moins cher, auront la main à faire les travaux quand elles le voudront sur leurs routes, puisqu'on parle bien des routes qui sont dans les communes. Donc en réalité, ça ne change pas grand-chose avec l'aide que la Com'com peut donner au niveau juridique et technique. Ça ne change pas grand-chose au final, sauf que vous avez la main et vous allez payer un peu moins cher. Est-ce que j'ai été assez clair ou pas clair du tout ?*

⇒ ***Monsieur René HAVARD*** *: Deux petites remarques. Déjà par rapport à ce que dit la Chambre régionale des comptes, qui dit que nous n'aurions pas dû prendre cette compétence. Je vous rappelle quand même qu'au départ, l'État nous incitait à nous donner une carotte pour prendre la compétence de la voirie. On avait à l'époque ce qu'on appelle la DGF bonifiée. Mais quand vous avez cette compétence, votre DGF intercommunale était la plus importante, et ce n'était pas négligeable. Et aujourd'hui, la chambre régionale des comptes nous dit vous n'auriez pas dû la prendre. C'est un peu fort de café quand même. La 2e remarque, c'est qu'à l'époque, l'intérêt communautaire dans la Com'com Saône et Vienne, c'était les voiries qui reliaient les communes entre elles et les voiries qui recevaient le transport scolaire. Et puis la dernière remarque que je ferai, puisque c'est d'intérêt communautaire, concerne les zones d'activité économique. Je relance ce que j'ai toujours dit. La taxe d'aménagement, elle doit revenir à la Com'com. Ça me paraît évident.*

⇒ ***Monsieur Olivier BUREAUX*** *: Oui, on ne va pas passer la soirée dessus, mais juste pour compléter et abonder ce que disait Vincent et le Président. Quelque part, c'est même mieux parce que justement les dérives qu'il peut y avoir sur le lot qu'on a rencontré avant les élections, on a bloqué ce lot là parce qu'il nous paraissait exagéré. Et donc là, demain, les communes auront la main mise parce qu'on est obligé de faire au moins 3 devis avec des entreprises qui seront peut-être plus locales. Et donc là, ça va justement redonner aux maires une facilité. Et un choix qui sera personnel. Après, si on peut avoir une subvention de la Com'com, ce sera bien. Je sais que le Département suivra, donc il n'y a pas de soucis. Voilà, je pense que c'est une bonne chose. Elle avait été prise au moment de la fusion des trois Com'com parce qu'on avait dit, on prend les meilleures compétences, on lisse par le haut. Il y avait Saône et Vienne qui l'avait, on a tous été dedans, il y en a qui en ont profité, tant mieux. Mais je pense qu'aujourd'hui, quand on voit ce qui se passe pour le lot d'Eurovia et d'EBTP, on ne le verra pas. Parce que vous allez faire trois devis et là, ils vont être obligés de se mettre en concurrence*

avec les mêmes arguments que le Maire aura tenus. Donc là, je pense que c'est quand même quelque chose de bénéfique pour tout le monde.

⇒ ***Monsieur Christian SURONNE*** *: Simplement, ce qui m'interpelle, c'est déjà une question que j'avais posée, c'est qu'au niveau des subventions, que ce soit le Département, l'Etat ou la DETR, est-ce que demain ça va impacter nos demandes de subventions ? On a droit à trois dossiers DETR par an. Si on veut mettre des subventions, si on a des routes à faire, bien sûr qu'on demandera de la DETR, donc ça nous fait un dossier de moins si on doit faire d'autres travaux dans nos communes. Est-ce que ça va impacter ? C'est toujours ça qui me soucie un petit peu. La DETR, c'est gros, c'est quand même 40 %. Cette année chez nous, on a trois dossiers qui ont été acceptés par les DETR. Si je mets de la voirie, automatiquement si je mets un dossier ou deux de voirie, j'aurais plus qu'un dossier. Il n'y aura plus un dossier pour les travaux de la commune.*

⇒ ***Monsieur Vincent RENOUX*** *: On en avait longuement parlé au conseil communautaire l'an dernier, quand on avait justement voté la répartition de réfection de route et on n'avait pas eu de DETR. On avait vraiment beaucoup parlé de ça. Donc ça ne changera rien.*

⇒ ***Monsieur Christian SURONNE*** *: Bien, merci.*

⇒ ***Madame Chantal COTTEREAU*** *: Juste un point que je rappelle quand même, c'est au niveau de la prise de la compétence. Il y avait un intérêt pour les petites communes, dont je fais partie, c'est que la maîtrise était faite par des gens qui avaient la compétence, qui avaient la connaissance et pour nous, monter un appel d'offres, c'était plus compliqué. Donc c'était vraiment cette ingénierie qui nous était utile. Si la Com'com garde cette ingénierie et nous la délègue un peu, ça va quand même nous aider. Et deuxième point, il faut, autre pensée, alors là qui est dans le mauvais sens pour nous, c'est que quand la Com'com avait la compétence, on n'avançait pas le montant de la TVA. Là maintenant on va l'avancer, bien sûr on la récupère. Mais c'est vrai que pour ceux qui ont les moyens de faire beaucoup plus de travaux d'enrobés sur leur commune ça ira., Par contre c'est vrai qu'on était un peu bloqué par le montant qui est limité. Et si on garde l'ingénierie, je pense que ça ne changera pas grand-chose.*

⇒ ***Monsieur David CHANDELIER*** *: Jean-Luc, je vais juste finir et je vais exactement dans le même sens que Chantal. Elle a été beaucoup plus rapide que moi pour parler. C'est vrai que la gestion des marchés pour les petites communes, c'est un peu compliqué. La TVA, c'est compliqué. Mais je vais aussi dans le même sens que Christian. La DETR, je ne suis pas convaincu qu'on aura des subventions sur la DETR, sur de la voirie classique, sur de la voirie douce peut-être.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE*** *: Comme disait René, ça fait trois ans qu'on n'a rien de toute façon. Au niveau de la Com'com. Est-ce que c'est clair pour tout le monde ?*

⇒ ***Monsieur Williams DELARUE*** *: Est-ce qu'on aura une aide de la Com'com quand même ? Un pourcentage ?*

⇒ ***Monsieur Vincent RENOUX*** *: Par rapport à une aide, ce n'est pas la commission voirie qui va répondre. Je pense que c'est le fonds de concours, ça passe par la commission finances. Et donc ce sera une discussion qu'il faudra avoir dans cette commission avec René. Mais par contre, ça ne retire pas l'aide technique qu'on pourra apporter et l'aide juridique.*

⇒ ***Monsieur Alain DEPREAUX*** *: Ce sera effectif à partir de quelle date ?*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE*** *: Le 1er janvier. J'aurais voulu le 1er juillet pour vous parce que j'avais une demande de quelqu'un qui était pressé de faire des travaux, mais ce n'était pas jouable.*

Madame Sabine HIS ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (3 contres, 3 abstentions) :

- **DEFINI** la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » comme suit :
  - A compter du 1er janvier 2027, présentent un intérêt communautaire :
    - Les voiries, ouvrages et dépendances situés dans les zones d'activités économiques relevant de la compétence de la communauté de communes ;
    - Les voiries, ouvrages et dépendances directement rattachés aux équipements, services et installations relevant de la compétence de la communauté de communes et dont elle est propriétaire.
    - La voirie créée par la Communauté de communes pour le bien de ses infrastructures ;
    - Les parkings, aires de retournement, liés aux compétences communautaires.
- **DIT** qu'à compter du 01 janvier 2027, les biens, équipements, droits et obligations afférents aux voies sortant du champ de l'intérêt communautaire sont remis à la disposition des communes concernées conformément aux dispositions en vigueur ;
- **DIT** que la présente délibération modifie la délibération n°171002-Bis du 01/10/2017 portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

19:25 : Départ de Monsieur Arnaud ADAM

ASSAINISSEMENT / SPANC

Vice-Président Monsieur Robert VEGAS

202606-08_Campagnes de recherche des PFAS sur la STEP de Luneray (sur eaux brutes, eaux traitées et boues) ANNULE et REMPLACE la délibération 202602-12			Unanimité
Horaire	29/06/2026 19:26:21	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (42)	Exprimé / 100,00 %	83 voix
Pour		100,0 %	83 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			2 voix

Pour	83 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	2 voix

His Sabine; Boucher Victor

Compte-tenu de l'évolution de la règlementation des recherches des substances PFAS dans les eaux usées et dans les boues issues de station d'épuration, la délibération du 05 février 2026 relative à cette opération doit être annulée et remplacée par la suivante :

De nouvelles obligations relatives à la détection de substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) concernent les maîtres d'ouvrage des stations d'épuration de plus de 10 000 EH.
La Communauté de Communes Terroir de Caux est concernée pour la station d'épuration de Luneray :

- L'arrêté du 3 septembre 2025 impose une campagne d'analyse dans les eaux brutes et traitées : trois mesures (prélèvement et analyse réalisés le même jour) en entrée (A3) et trois mesures en sortie de filière de traitement (A4) doivent être réalisées pour le 30 juin 2027 au plus tard ;
- La circulaire du 27 avril 2026, qui sera suivie d'un arrêté ministériel à l'été 2026, impose des analyses de 52 substances PFAS dans les boues des stations d'épuration 4 fois dans une année, démarrage des analyses en 2026.

Madame Sabine HIS et Monsieur Victor BOUCHER ne prennent pas part au vote.

Afin de respecter ces nouvelles obligations, le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **LANCE** une consultation pour la réalisation de cette campagne d'analyses ;
- **SOLLICITE** une aide financière auprès des financeurs (Département de la Seine Maritime et Agence de l'Eau Seine-Normandie) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

202606-09_Mise aux normes des dispositifs d'auto surveillance des STEP			Unanimité
Horaire	29/06/2026 19:29:39	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (42)	Exprimé / 100,00 %	83 voix
Pour		100,0 %	83 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			2 voix

Pour	83 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	2 voix

His Sabine; Boucher Victor

Les dispositifs d'auto surveillance des stations d'épuration d'une capacité supérieure à 2000 équivalent-habitants font l'objet d'un contrôle annuel par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Les non-conformités de ces dispositifs d'auto surveillance rapportées par l'Agence de l'Eau entrainent obligatoirement une non-conformité *globale du système d'assainissement*.
Il en résulte une double pénalité pour la collectivité :

- La non-conformité du système d'auto surveillance impacte directement le montant de la redevance « performances des systèmes d'assainissement » ;
- La non-conformité globale du système d'assainissement est un critère défavorable à l'attribution de certaines aides de l'Agence de l'Eau et impacte également le montant de la redevance « performances des systèmes d'assainissement ».

Pour limiter le montant de sa redevance « performance des systèmes d'assainissement » - revue annuellement par l'Agence de l'Eau- la collectivité doit réaliser des travaux de mise aux normes des systèmes d'auto surveillance des stations d'épuration : études hydrauliques pour valider des ouvrages de mesures de débits en entrée ou sortie de STEP, pose de débitmètres en remplacement de certains ouvrages etc … Les stations concernées sont : AUFFAY, BACQUEVILLE-EN-CAUX, LONGUEVILLE-SUR-SCIE.

Vu,

- Le courrier reçu le 4 juin 2026 de l'Agence de l'eau Seine-Normandie relatif à l'expertise technique 2025 des dispositifs d'auto surveillance des systèmes d'assainissement ;
- L'impact direct des non-conformités des dispositifs d'auto surveillance des stations d'épuration sur le coefficient de modulation appliqué au calcul de la redevance « performance des réseaux d'assainissement » ;
- L'exposé de Monsieur le Président.

Madame Sabine HIS et Monsieur Victor BOUCHER ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ENGAGE** les dépenses d'études et de travaux pour la mise aux normes des dispositifs d'auto surveillance des stations d'épurations, ces dépenses étant inscrites au budget 2026 à la section investissement aux articles 20 et 21 ;
- **PROCEDE** aux demandes des financements auprès des services de l'Etat et du Département de Seine-Maritime ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

DEVELOPPEMENT / ATTRACTIVITE ECONOMIQUE

Vice-Président Monsieur Frédéric JOBIT

202606-10_ Soutien au commerce de proximité : Attribution de subvention - SARL HERICHE COIFFURE			Adoptée
Horaire	29/06/2026 19:32:51	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (41)	Exprimé / 100,00 %	81 voix
Pour		97,5 %	79 voix
Contre		2,5 %	2 voix
Abstention			3 voix
Ne prend pas part au vote			1 voix

Pour	79 voix
Quibel Mickaël; Laplace Dominique; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; Depreaux Alain; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François	
Contre	2 voix
Lachelier Gérard; Ponty François	
Abstention	3 voix
Pit Claude; D'hotelans Marie-Aimée; Senecal Anne	
Ne prend pas part au vote	1 voix
His Sabine	

Le dispositif ACTe s'inscrit dans le cadre du Contrat de Territoire de la Communauté de communes Terroir de Caux. Il est cofinancé par la collectivité et la Région Normandie. Son objectif est d'accompagner les commerces et artisans situés dans les centre-bourgs, dans la modernisation de leurs locaux, le renouvellement de leurs équipements professionnels, l'accessibilité de leurs locaux à tous les publics, la rénovation des vitrines et des enseignes.

La SARL HERICHE COIFFURE située sur la commune de Bacqueville-en-Caux doit effectuer des travaux de rénovation du sol et un changement des lumières LED de la partie salon de coiffure.

Dépenses prévues : 4 613,56 € HT

- Rénovation du sol : 3 816,54 € HT
- Remplacement dalles LED : 797,02 € HT

Montant subvention (25%) : 1 153 € HT dont 231 € HT € par la Communauté de Communes.

Considérant,

- La délibération de la Communauté de Communes Terroir de Caux du 12 Avril 2023 autorisant le Président à signer le contrat de territoire 2023-2027 ;
- La fiche action n°6 du contrat de territoire 2023-2027 signé le 31 Juillet 2023 ;
- La délibération de la Communauté de Communes Terroir de Caux du 06 Novembre 2023 validant le projet de règlement du dispositif de soutien au commerce proximité et de convention d'attribution.

Vu,

- L'avis favorable de la commission développement économique du 08 juin 2026 pour ATTRIBUE une subvention à la SARL HERICHE COIFFURE pour son projet de rénovation ;
- Le dossier complet fourni par la SARL HERICHE COIFFURE ;
- Le montant des dépenses éligibles de 4 613,56 € HT.

Madame Sabine HIS ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (2 contres, 3 abstentions) :

- **ATTRIBUE** une subvention de 1 153 € HT à la SARL HERICHE COIFFURE immatriculée au RCS Dieppe numéro 453 504 292 **;**
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération dont la convention d'attribution.

202606-11_ Soutien au commerce de proximité : Attribution de subvention - SARL LA FABRIQUE GOURMANDE			Adoptée
Horaire	29/06/2026 19:34:30	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (41)	Exprimé / 100,00 %	81 voix
Pour		98,8 %	80 voix
Contre		1,2 %	1 voix
Abstention			3 voix
Ne prend pas part au vote			1 voix

Pour	80 voix
Quibel Mickaël; Laplace Dominique; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; Depreaux Alain; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François	
Contre	1 voix
Ponty François	
Abstention	3 voix
Pit Claude; Lachelier Gérard; Senecal Anne	
Ne prend pas part au vote	1 voix
His Sabine	

Le dispositif ACTe s'inscrit dans le cadre du Contrat de Territoire de la Communauté de communes Terroir de Caux. Il est cofinancé par la collectivité et la Région Normandie. Son objectif est d'accompagner les commerces et artisans situés dans les centre-bourgs, dans la modernisation de leurs locaux, le renouvellement de leurs équipements professionnels, l'accessibilité de leurs locaux à tous les publics, la rénovation des vitrines et des enseignes.

La SARL LA FABRIQUE GOURMANDE située sur la commune de Luneray souhaite rénover l'enseigne et la devanture du magasin.

Dépenses prévues : 15 680,95 € HT
- Enseigne, panneaux façade, lumière : 12 208 € HT
- Peinture, enduits : 3 472,95 € HT

Montant subvention (25%) : 3 920 € HT dont 784 € HT € par la Communauté de Communes.

Considérant,
- La délibération de la Communauté de Communes Terroir de Caux du 12 Avril 2023 autorisant le Président à signer le contrat de territoire 2023-2027 ;
- La fiche action n°6 du contrat de territoire 2023-2027 signé le 31 Juillet 2023 ;
- La délibération de la Communauté de Communes Terroir de Caux du 06 Novembre 2023 validant le projet de règlement du dispositif de soutien au commerce proximité et de convention d'attribution.

Vu,
- L'avis favorable de la commission développement économique du 08 juin 2026 pour ATTRIBUE une subvention à la SARL LA FABRIQUE GOURMANDE pour son projet de rénovation ;
- Le dossier complet fourni par la SARL LA FABRIQUE GOURMANDE ;
- Le montant des dépenses éligibles de 15 680,95 € HT.

Madame Sabine HIS ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (1 contre, 3 abstentions) :
- **ATTRIBUE** une subvention de 3 920 € HT à la SARL LA FABRIQUE GOURMANDE immatriculée au RCS Dieppe numéro 423 644 855 **;**
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'attribution et tous documents s'y référant.

19:35 : Départ de Monsieur Dominique LAPLACE donne procuration à Monsieur Mickaël QUIBEL

202606-12_ Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Associatif QUIBERVILLE			Unanimité
Horaire	29/06/2026 19:38:35	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	84 voix
Pour		100,0 %	84 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			1 voix

Pour	84 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	1 voix

His Sabine

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et notamment la compétence en matière « d'aides aux bibliothèques et médiathèques et la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques » ;
- La délibération n°180201 du Conseil Communautaire en date du 15 février 2018 portant sur l'aide aux bibliothèques ;
- Les crédits budgétaires ouverts au budget 2026.

La commission propose de reconduire le mode de calcul mixte appliqué en 2024 et 2025, à partir du nombre d'habitants de la commune où se trouve implantée la bibliothèque (selon population INSEE 2026) et du nombre d'adhérents (hors adhésion scolaire).

Le calcul est le suivant :

- 1,25€/habitant d'une commune + une part de 16€ pour la moitié des adhérents d'une bibliothèque résidant sur le territoire de la collectivité N-1.

Madame Sabine HIS ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la subvention ci-dessous :

Commune	Pop. Total INSEE 2026	1,25€ /habitant (A)	Adhérents 2025	Total moitié adhérents	16€/moitié adhérents (B)	Subv. Total A+B
QUIBERVILLE LONGUEIL	1 069	1 336,25€	90	45	720,00€	2 056,25€

202606-13_ Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Associatif SAINTE-FOY			Unanimité
Horaire	29/06/2026 19:39:16	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	84 voix
Pour		100,0 %	84 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			1 voix

Pour	84 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	1 voix

His Sabine

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et notamment la compétence en matière « d'aides aux bibliothèques et médiathèques et la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques » ;
- La délibération n°180201 du Conseil Communautaire en date du 15 février 2018 portant sur l'aide aux bibliothèques ;
- Les crédits budgétaires ouverts au budget 2026.

La commission propose de reconduire le mode de calcul mixte appliqué en 2024 et 2025, à partir du nombre d'habitants de la commune où se trouve implantée la bibliothèque (selon population INSEE 2026) et du nombre d'adhérents (hors adhésion scolaire).

Le calcul est le suivant :

- 1,25€/habitant d'une commune + une part de 16€ pour la moitié des adhérents d'une bibliothèque résidant sur le territoire de la collectivité N-1.

Madame Sabine HIS ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la subvention ci-dessous :

Commune	Pop. Total INSEE 2026	1,25€ /habitant (A)	Adhérents 2025	Total moitié adhérents	16€/moitié adhérents (B)	Subv. Total A+B
SAINTE-FOY	635	793,75€	58	29	464,00€	1 257,75€

202606-14_ Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Communal AVREMESNIL			Unanimité
Horaire	29/06/2026 19:39:58	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	84 voix
Pour		100,0 %	84 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			1 voix

Pour	84 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	1 voix

His Sabine

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et notamment la compétence en matière « d'aides aux bibliothèques et médiathèques et la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques » ;
- La délibération n°180201 du Conseil Communautaire en date du 15 février 2018 portant sur l'aide aux bibliothèques ;
- Les crédits budgétaires ouverts au budget 2026.

La commission propose de reconduire le mode de calcul mixte appliqué en 2024 et 2025, à partir du nombre d'habitants de la commune où se trouve implantée la bibliothèque (selon population INSEE 2026) et du nombre d'adhérents (hors adhésion scolaire).

Le calcul est le suivant :

- 1,25€/habitant d'une commune + une part de 16€ pour la moitié des adhérents d'une bibliothèque résidant sur le territoire de la collectivité N-1.

Madame Sabine HIS ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la subvention ci-dessous :

Commune	Pop. Total INSEE 2026	1,25€ /habitant (A)	Adhérents 2025	Total moitié adhérents	16€/moitié adhérents (B)	Subv. Total A+B
AVREMESNIL	1 020	1 275,00 €	131	65,5	1 048,00 €	2 323,00 €

202606-15_ Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Communal BACQUEVILLE-EN-CAUX			Unanimité
Horaire	29/06/2026 19:41:23	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	85 voix
Pour		100,0 %	85 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	85 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	0 voix

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et notamment la compétence en matière « d'aides aux bibliothèques et médiathèques et la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques » ;
- La délibération n°180201 du Conseil Communautaire en date du 15 février 2018 portant sur l'aide aux bibliothèques ;
- Les crédits budgétaires ouverts au budget 2026.

La commission propose de reconduire le mode de calcul mixte appliqué en 2024 et 2025, à partir du nombre d'habitants de la commune où se trouve implantée la bibliothèque (selon population INSEE 2026) et du nombre d'adhérents (hors adhésion scolaire).

Le calcul est le suivant :

- 1,25€/habitant d'une commune + une part de 16€ pour la moitié des adhérents d'une bibliothèque résidant sur le territoire de la collectivité N-1.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la subvention ci-dessous :

Commune	Pop. Total INSEE 2026	1,25€ /habitant (A)	Adhérents 2025	Total moitié adhérents	16€/moitié adhérents (B)	Subv. Total A+B
BACQUEVILLE-EN-CAUX	1 954	2 442,50 €	573	286,5	4 584,00 €	7 026,50 €

202606-16_ Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Communal BERTRIMONT			Unanimité
Horaire	29/06/2026 19:42:13	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	85 voix
Pour		100,0 %	85 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	85 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	0 voix

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et notamment la compétence en matière « d'aides aux bibliothèques et médiathèques et la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques » ;
- La délibération n°180201 du Conseil Communautaire en date du 15 février 2018 portant sur l'aide aux bibliothèques ;
- Les crédits budgétaires ouverts au budget 2026.

La commission propose de reconduire le mode de calcul mixte appliqué en 2024 et 2025, à partir du nombre d'habitants de la commune où se trouve implantée la bibliothèque (selon population INSEE 2026) et du nombre d'adhérents (hors adhésion scolaire).

Le calcul est le suivant :

- 1,25€/habitant d'une commune + une part de 16€ pour la moitié des adhérents d'une bibliothèque résidant sur le territoire de la collectivité N-1.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la subvention ci-dessous :

Commune	Pop. Total INSEE 2026	1,25€ /habitant (A)	Adhérents 2025	Total moitié adhérents	16€/moitié adhérents (B)	Subv. Total A+B
BERTRIMONT	228	285,00 €	54	27	432,00 €	717,00 €

202606-17_ Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Communal BRACHY			Unanimité
Horaire	29/06/2026 19:43:05	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	85 voix
Pour		100,0 %	85 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	85 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	0 voix

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et notamment la compétence en matière « d'aides aux bibliothèques et médiathèques et la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques » ;
- La délibération n°180201 du Conseil Communautaire en date du 15 février 2018 portant sur l'aide aux bibliothèques ;
- Les crédits budgétaires ouverts au budget 2026.

La commission propose de reconduire le mode de calcul mixte appliqué en 2024 et 2025, à partir du nombre d'habitants de la commune où se trouve implantée la bibliothèque (selon population INSEE 2026) et du nombre d'adhérents (hors adhésion scolaire).

Le calcul est le suivant :

- 1,25€/habitant d'une commune + une part de 16€ pour la moitié des adhérents d'une bibliothèque résidant sur le territoire de la collectivité N-1.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la subvention ci-dessous :

Commune	Pop. Total INSEE 2026	1,25€ /habitant (A)	Adhérents 2025	Total moitié adhérents	16€/moitié adhérents (B)	Subv. Total A+B
BRACHY	673	841,25 €	22	11	176,00 €	1 017,25 €

202606-18_ Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Communal ETAIMPUIS			Unanimité
Horaire	29/06/2026 19:43:48	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	85 voix
Pour		100,0 %	85 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	85 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	0 voix

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et notamment la compétence en matière « d'aides aux bibliothèques et médiathèques et la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques » ;
- La délibération n°180201 du Conseil Communautaire en date du 15 février 2018 portant sur l'aide aux bibliothèques ;
- Les crédits budgétaires ouverts au budget 2026.

La commission propose de reconduire le mode de calcul mixte appliqué en 2024 et 2025, à partir du nombre d'habitants de la commune où se trouve implantée la bibliothèque (selon population INSEE 2026) et du nombre d'adhérents (hors adhésion scolaire).

Le calcul est le suivant :

- 1,25€/habitant d'une commune + une part de 16€ pour la moitié des adhérents d'une bibliothèque résidant sur le territoire de la collectivité N-1.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la subvention ci-dessous :

Commune	Pop. Total INSEE 2026	1,25€ /habitant (A)	Adhérents 2025	Total moitié adhérents	16€/moitié adhérents (B)	Subv. Total A+B
ETAIMPUIS	888	1 110,00 €	47	23,5	376,00 €	1 486,00 €

202606-19_ Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Communal GUEURES			Unanimité
Horaire	29/06/2026 19:44:32	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	85 voix
Pour		100,0 %	85 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	85 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	0 voix

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et notamment la compétence en matière « d'aides aux bibliothèques et médiathèques et la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques » ;
- La délibération n°180201 du Conseil Communautaire en date du 15 février 2018 portant sur l'aide aux bibliothèques ;
- Les crédits budgétaires ouverts au budget 2026.

La commission propose de reconduire le mode de calcul mixte appliqué en 2024 et 2025, à partir du nombre d'habitants de la commune où se trouve implantée la bibliothèque (selon population INSEE 2026) et du nombre d'adhérents (hors adhésion scolaire).

Le calcul est le suivant :

- 1,25€/habitant d'une commune + une part de 16€ pour la moitié des adhérents d'une bibliothèque résidant sur le territoire de la collectivité N-1.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la subvention ci-dessous :

Commune	Pop. Total INSEE 2026	1,25€ /habitant (A)	Adhérents 2025	Total moitié adhérents	16€/moitié adhérents (B)	Subv. Total A+B
GUEURES	531	663,75 €	143	71,5	1 144,00 €	1 807,75 €

202606-20_ Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Communal LONGUEVILLE-SUR-SCIE			Unanimité
Horaire	29/06/2026 19:45:15	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	85 voix
Pour		100,0 %	85 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	85 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	0 voix

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et notamment la compétence en matière « d'aides aux bibliothèques et médiathèques et la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques » ;
- La délibération n°180201 du Conseil Communautaire en date du 15 février 2018 portant sur l'aide aux bibliothèques ;
- Les crédits budgétaires ouverts au budget 2026.

La commission propose de reconduire le mode de calcul mixte appliqué en 2024 et 2025, à partir du nombre d'habitants de la commune où se trouve implantée la bibliothèque (selon population INSEE 2026) et du nombre d'adhérents (hors adhésion scolaire).

Le calcul est le suivant :

- 1,25€/habitant d'une commune + une part de 16€ pour la moitié des adhérents d'une bibliothèque résidant sur le territoire de la collectivité N-1.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la subvention ci-dessous :

Commune	Pop. Total INSEE 2026	1,25€ /habitant (A)	Adhérents 2025	Total moitié adhérents	16€/moitié adhérents (B)	Subv. Total A+B
LONGUEVILLE-SUR-SCIE	913	1 141,25 €	60	30	480,00 €	1 621,25 €

202606-21_ Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Communal LUNERAY			Unanimité
Horaire	29/06/2026 19:45:53	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	85 voix
Pour		100,0 %	85 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	85 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	0 voix

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et notamment la compétence en matière « d'aides aux bibliothèques et médiathèques et la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques » ;
- La délibération n°180201 du Conseil Communautaire en date du 15 février 2018 portant sur l'aide aux bibliothèques ;
- Les crédits budgétaires ouverts au budget 2026.

La commission propose de reconduire le mode de calcul mixte appliqué en 2024 et 2025, à partir du nombre d'habitants de la commune où se trouve implantée la bibliothèque (selon population INSEE 2026) et du nombre d'adhérents (hors adhésion scolaire).

Le calcul est le suivant :

- 1,25€/habitant d'une commune + une part de 16€ pour la moitié des adhérents d'une bibliothèque résidant sur le territoire de la collectivité N-1.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la subvention ci-dessous :

Commune	Pop. Total INSEE 2026	1,25€ /habitant (A)	Adhérents 2025	Total moitié adhérents	16€/moitié adhérents (B)	Subv. Total A+B
LUNERAY	2 215	2 768,75 €	530	265	4 240,00 €	7 008,75 €

202606-22_ Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Communal OMONVILLE			Unanimité
Horaire	29/06/2026 19:46:35	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	84 voix
Pour		100,0 %	84 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			1 voix

Pour	84 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	1 voix

Havard René

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et notamment la compétence en matière « d'aides aux bibliothèques et médiathèques et la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques » ;
- La délibération n°180201 du Conseil Communautaire en date du 15 février 2018 portant sur l'aide aux bibliothèques ;
- Les crédits budgétaires ouverts au budget 2026.

La commission propose de reconduire le mode de calcul mixte appliqué en 2024 et 2025, à partir du nombre d'habitants de la commune où se trouve implantée la bibliothèque (selon population INSEE 2026) et du nombre d'adhérents (hors adhésion scolaire).

Le calcul est le suivant :

- 1,25€/habitant d'une commune + une part de 16€ pour la moitié des adhérents d'une bibliothèque résidant sur le territoire de la collectivité N-1.

Monsieur René HAVARD ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la subvention ci-dessous :

Commune	Pop. Total INSEE 2026	1,25€ /habitant (A)	Adhérents 2025	Total moitié adhérents	16€/moitié adhérents (B)	Subv. Total A+B
OMONVILLE	327	408,75 €	60	30	480,00 €	888,75 €

202606-23_ Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Communal SAINT-VAAST-DU-VAL			Unanimité
Horaire	29/06/2026 19:47:18	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	85 voix
Pour		100,0 %	85 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	85 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	0 voix

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et notamment la compétence en matière « d'aides aux bibliothèques et médiathèques et la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques » ;
- La délibération n°180201 du Conseil Communautaire en date du 15 février 2018 portant sur l'aide aux bibliothèques ;
- Les crédits budgétaires ouverts au budget 2026.

La commission propose de reconduire le mode de calcul mixte appliqué en 2024 et 2025, à partir du nombre d'habitants de la commune où se trouve implantée la bibliothèque (selon population INSEE 2026) et du nombre d'adhérents (hors adhésion scolaire).

Le calcul est le suivant :

- 1,25€/habitant d'une commune + une part de 16€ pour la moitié des adhérents d'une bibliothèque résidant sur le territoire de la collectivité N-1.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la subvention ci-dessous :

Commune	Pop. Total INSEE 2026	1,25€ /habitant (A)	Adhérents 2025	Total moitié adhérents	16€/moitié adhérents (B)	Subv. Total A+B
SAINT-VAAST-DU-VAL	473	591,25 €	24	12	192,00 €	783,25 €

202606-24_ Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Communal TORCY-LE-GRAND			Unanimité
Horaire	29/06/2026 19:47:54	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	85 voix
Pour		100,0 %	85 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	85 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	0 voix

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et notamment la compétence en matière « d'aides aux bibliothèques et médiathèques et la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques » ;
- La délibération n°180201 du Conseil Communautaire en date du 15 février 2018 portant sur l'aide aux bibliothèques ;
- Les crédits budgétaires ouverts au budget 2026.

La commission propose de reconduire le mode de calcul mixte appliqué en 2024 et 2025, à partir du nombre d'habitants de la commune où se trouve implantée la bibliothèque (selon population INSEE 2026) et du nombre d'adhérents (hors adhésion scolaire).

Le calcul est le suivant :

- 1,25€/habitant d'une commune + une part de 16€ pour la moitié des adhérents d'une bibliothèque résidant sur le territoire de la collectivité N-1.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la subvention ci-dessous :

Commune	Pop. Total INSEE 2026	1,25€ /habitant (A)	Adhérents 2025	Total moitié adhérents	16€/moitié adhérents (B)	Subv. Total A+B
TORCY-LE-GRAND	799	998,75 €	40	20	320,00 €	1 318,75 €

202606-25_ Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Communal TOTES			Unanimité
Horaire	29/06/2026 19:48:31	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	84 voix
Pour		100,0 %	84 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			1 voix

Pour	84 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	1 voix

Leconte Olivier

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et notamment la compétence en matière « d'aides aux bibliothèques et médiathèques et la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques » ;
- La délibération n°180201 du Conseil Communautaire en date du 15 février 2018 portant sur l'aide aux bibliothèques ;
- Les crédits budgétaires ouverts au budget 2026.

La commission propose de reconduire le mode de calcul mixte appliqué en 2024 et 2025, à partir du nombre d'habitants de la commune où se trouve implantée la bibliothèque (selon population INSEE 2026) et du nombre d'adhérents (hors adhésion scolaire).

Le calcul est le suivant :

- 1,25€/habitant d'une commune + une part de 16€ pour la moitié des adhérents d'une bibliothèque résidant sur le territoire de la collectivité N-1.

Monsieur Olivier LECONTE ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité:

- **ATTRIBUE** la subvention ci-dessous :

Commune	Pop. Total INSEE 2026	1,25€ /habitant (A)	Adhérents 2025	Total moitié adhérents	16€/moitié adhérents (B)	Subv. Total A+B
TOTES	1 619	2 023,75 €	191	95,5	1 528,00 €	3 551,75 €

202606-26_ Subventions 2026 aux bibliothèques du réseau Bibliothèque – Communal VAL-DE-SAANE			Unanimité
Horaire	29/06/2026 19:49:11	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	85 voix
Pour		100,0 %	85 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	85 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	0 voix

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et notamment la compétence en matière « d'aides aux bibliothèques et médiathèques et la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques » ;
- La délibération n°180201 du Conseil Communautaire en date du 15 février 2018 portant sur l'aide aux bibliothèques ;
- Les crédits budgétaires ouverts au budget 2026.

La commission propose de reconduire le mode de calcul mixte appliqué en 2024 et 2025, à partir du nombre d'habitants de la commune où se trouve implantée la bibliothèque (selon population INSEE 2026) et du nombre d'adhérents (hors adhésion scolaire).

Le calcul est le suivant :

- 1,25€/habitant d'une commune + une part de 16€ pour la moitié des adhérents d'une bibliothèque résidant sur le territoire de la collectivité N-1.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la subvention ci-dessous :

Commune	Pop. Total INSEE 2026	1,25€ /habitant (A)	Adhérents 2025	Total moitié adhérents	16€/moitié adhérents (B)	Subv. Total A+B
VAL-DE-SAANE	1 488	1 860,00 €	500	250	4 000,00 €	5 860,00 €

202606-27_ Subventions aux associations culturelles – Ballet théâtre musical Château de Bosmelet			Adoptée
Horaire	29/06/2026 19:54:37	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	84 voix
Pour		97,6 %	82 voix
Contre		2,4 %	2 voix
Abstention			1 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	82 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	2 voix

His Sabine; Depreaux Alain

Abstention	1 voix

Pimont Jean-Marie

Ne prend pas part au vote	0 voix

Après avoir pris connaissance de la délibération (202503-36 DE) fixant les critères d'attribution des subventions aux associations culturelles, rappelés ci-dessus, les membres de la Commission Culture ont examiné l'ensemble des demandes reçues au titre de l'année en cours.
Afin de pouvoir répondre au plus grand nombre de sollicitations tout en respectant l'enveloppe budgétaire allouée de 10 000 €, la Commission propose d'appliquer le taux de 20 % au lieu de 30 % pour le calcul des subventions.

La commission culture a reçu une demande de subvention du ballet théâtre musical Château de Bosmelet dans le cadre de leur projet pour la saison 2026. Il s'agit de l'organisation de concerts, spectacles, conférences et randonnée.
Le montant des dépenses éligibles est de 14 000,00€. La commission culture propose d'allouer une subvention de 1 500€.

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et notamment les compétences en matière de « Soutien financier et technique pour l'organisation de manifestations promotionnelles ou pour le fonctionnement d'activités culturelles d'intérêt communautaire » et de « Soutien à l'organisation de manifestions promotionnelles d'activités culturelles et/ou sportives d'intérêt communautaire » ;
- La délibération n°171002-Bis du Conseil communautaire du 01/10/2017 définissant l'intérêt communautaire de la compétence culture ;
- La délibération n°202503-36 du Conseil Communautaire en date du 25/03/2025 validant le mode d'attribution des subventions pour la programmation culturelle ;
- La délibération n°202512-28 du Conseil Communautaire en date du 17/12/2025 validant l'avenant n°1 sur le mode d'attribution des subventions pour la programmation culturelle ;
- La demande formulée par le ballet théâtre musical Château de Bosmelet, dont le siège est situé à VAL-DE-SCIE.

Considérant,

- L'avis favorable de la commission culture réunie le 11/06/2026.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à majorité (2 contres, 1 abstention) :

- **ATTRIBUE** une subvention de 1 500€ au ballet théâtre musical Château de Bosmelet dans le cadre de l'organisation de la saison 2026.

202606-28_ Subventions aux associations culturelles – Les barons du son			Adoptée
Horaire	29/06/2026 19:55:06	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	85 voix
Pour		98,8 %	84 voix
Contre		1,2 %	1 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	84 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	1 voix

Pimont Jean-Marie

Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	0 voix

Après avoir pris connaissance de la délibération (202503-36 DE) fixant les critères d'attribution des subventions aux associations culturelles, rappelés ci-dessus, les membres de la Commission Culture ont examiné l'ensemble des demandes reçues au titre de l'année en cours.
Afin de pouvoir répondre au plus grand nombre de sollicitations tout en respectant l'enveloppe budgétaire allouée de 10 000 €, la Commission propose d'appliquer le taux de 20 % au lieu de 30 % pour le calcul des subventions.

La commission culture a reçu une demande de subvention des barons du son dans le cadre de leur projet de festival Rock. Celui-ci aura lieu le 27 juin 2026 au Château Gauthier Giffard à LONGUEVILLE-SUR-SCIE.
Le montant des dépenses éligibles est de 64 752,00€. La commission culture propose d'allouer une subvention de 2 000€.

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et notamment les compétences en matière de « Soutien financier et technique pour l'organisation de manifestations promotionnelles ou pour le fonctionnement d'activités culturelles d'intérêt communautaire » et de « Soutien à l'organisation de manifestions promotionnelles d'activités culturelles et/ou sportives d'intérêt communautaire » ;
- La délibération n°171002-Bis du Conseil communautaire du 01/10/2017 définissant l'intérêt communautaire de la compétence culture ;

- La délibération n°202503-36 du Conseil Communautaire en date du 25/03/2025 validant le mode d'attribution des subventions pour la programmation culturelle ;
- La délibération n°202512-28 du Conseil Communautaire en date du 17/12/2025 validant l'avenant n°1 sur le mode d'attribution des subventions pour la programmation culturelle ;
- La demande formulée par les barons du son.

Considérant,

- L'avis favorable de la commission culture réunie le 11/06/2026.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (1 contre) :

- **ATTRIBUE** une subvention de 2 000€ au barons du son dans le cadre de l'organisation du festival rock du 27 juin 2026.

202606-29_ Subventions aux associations culturelles – CCTSS du Moulin de l'Arbalète			Adoptée
Horaire	29/06/2026 19:55:38	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	84 voix
Pour		97,6 %	82 voix
Contre		2,4 %	2 voix
Abstention			1 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	82 voix
Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François	
Contre	2 voix
His Sabine; Pasquier François	
Abstention	1 voix
Lerond Eric	
Ne prend pas part au vote	0 voix

Après avoir pris connaissance de la délibération (202503-36 DE) fixant les critères d'attribution des subventions aux associations culturelles, rappelés ci-dessus, les membres de la Commission Culture ont examiné l'ensemble des demandes reçues au titre de l'année en cours.
Afin de pouvoir répondre au plus grand nombre de sollicitations tout en respectant l'enveloppe budgétaire allouée de 10 000 €, la Commission propose d'appliquer le taux de 20 % au lieu de 30 % pour le calcul des subventions.
La commission culture a reçu une demande de subvention du CCTSS du Moulin de l'Arbalète dans le cadre d'organisations de journées culturelles. Il s'agit de l'organisation des journées suivantes :

- Journée mondiale des zones humides, découverte et célébration de la biodiversité le 28/02/2026 ;
- Journée du patrimoine de pays et des moulins les 27 et 28/06/2026 ;
- Journée Européenne du patrimoine les 19 et 20/09/2026.

Le montant des dépenses éligibles est de 2 523,48€. La commission culture propose d'allouer une subvention de 505,00€.

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et notamment les compétences en matière de « Soutien financier et technique pour l'organisation de manifestations promotionnelles ou pour le fonctionnement d'activités culturelles d'intérêt communautaire » et de « Soutien à l'organisation de manifestions promotionnelles d'activités culturelles et/ou sportives d'intérêt communautaire » ;
- La délibération n°171002-Bis du Conseil communautaire du 01/10/2017 définissant l'intérêt communautaire de la compétence culture ;
- La délibération n°202503-36 du Conseil Communautaire en date du 25/03/2025 validant le mode d'attribution des subventions pour la programmation culturelle ;
- La délibération n°202512-28 du Conseil Communautaire en date du 17/12/2025 validant l'avenant n°1 sur le mode d'attribution des subventions pour la programmation culturelle ;
- La demande formulée par le CCTSS du Moulin de l'Arbalète, dont le siège est situé à SAINT-MACLOU-DE-FOLLEVILLE.

Considérant,

- L'avis favorable de la commission culture réunie le 11/06/2026.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à majorité (2 contres, 1 abstention) :

- **ATTRIBUE** une subvention de 505,00€ au CCTSS du Moulin de l'Arbalète dans le cadre de l'organisation de journées culturelles.

202606-30_ Subventions aux associations culturelles – Association Si le pougard m'était conté			Adoptée
Horaire	29/06/2026 19:56:12	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	85 voix
Pour		98,8 %	84 voix
Contre		1,2 %	1 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	84 voix
Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François	
Contre	1 voix
Pimont Jean-Marie	
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	0 voix

Après avoir pris connaissance de la délibération (202503-36 DE) fixant les critères d'attribution des subventions aux associations culturelles, rappelés ci-dessus, les membres de la Commission Culture ont examiné l'ensemble des demandes reçues au titre de l'année en cours.
Afin de pouvoir répondre au plus grand nombre de sollicitations tout en respectant l'enveloppe budgétaire allouée de 10 000 €, la Commission propose d'appliquer le taux de 20 % au lieu de 30 % pour le calcul des subventions.

La commission culture a reçu une demande de subvention de l'association Si le pougard m'était conté dans le cadre de l'organisation de la pomme du Pougard. Il s'agit de l'organisation de deux journées les 10 et 11/10/2026 où on pourra retrouver une ambiance de fête avec échanges, culture etc..).
Le montant des dépenses éligibles est de 3 300,00€. La commission culture propose d'allouer une subvention de 260,00€.

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et notamment les compétences en matière de « Soutien financier et technique pour l'organisation de manifestations promotionnelles ou pour le fonctionnement d'activités culturelles d'intérêt communautaire » et de « Soutien à l'organisation de manifestions promotionnelles d'activités culturelles et/ou sportives d'intérêt communautaire » ;
- La délibération n°171002-Bis du Conseil communautaire du 01/10/2017 définissant l'intérêt communautaire de la compétence culture ;
- La délibération n°202503-36 du Conseil Communautaire en date du 25/03/2025 validant le mode d'attribution des subventions pour la programmation culturelle ;
- La délibération n°202512-28 du Conseil Communautaire en date du 17/12/2025 validant l'avenant n°1 sur le mode d'attribution des subventions pour la programmation culturelle ;
- La demande formulée par l'association Si le pougard m'était conté, dont le siège est situé à AUPPEGARD.

Considérant,

- L'avis favorable de la commission culture réunie le 11/06/2026.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (1 contre) :

- **ATTRIBUE** une subvention de 260,00€ à l'association Si le pougard m'était conté dans le cadre de l'organisation de la pomme du Pougard.

202606-31_ Subventions aux associations culturelles – Association culturelle VAL-DE-SAANE			Unanimité
Horaire	29/06/2026 19:56:37	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	85 voix
Pour		100,0 %	85 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	85 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	0 voix

Après avoir pris connaissance de la délibération (202503-36 DE) fixant les critères d'attribution des subventions aux associations culturelles, rappelés ci-dessus, les membres de la Commission Culture ont examiné l'ensemble des demandes reçues au titre de l'année en cours.
Afin de pouvoir répondre au plus grand nombre de sollicitations tout en respectant l'enveloppe budgétaire allouée de 10 000 €, la Commission propose d'appliquer le taux de 20 % au lieu de 30 % pour le calcul des subventions.

La commission culture a reçu une demande de subvention de l'association culturelle de VAL-DE-SAANE dans le cadre de l'organisation de la fête de la musique le 20 juin 2026 à VAL-DE-SAANE avec 3 groupes de rock (sables émouvants, Ouistreham et un duo). Le montant des dépenses éligibles est de 1 900,00€. La commission culture propose d'allouer une subvention de 300,00€.

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et notamment les compétences en matière de « Soutien financier et technique pour l'organisation de manifestations promotionnelles ou pour le fonctionnement d'activités culturelles d'intérêt communautaire » et de « Soutien à l'organisation de manifestions promotionnelles d'activités culturelles et/ou sportives d'intérêt communautaire » ;
- La délibération n°171002-Bis du Conseil communautaire du 01/10/2017 définissant l'intérêt communautaire de la compétence culture ;
- La délibération n°202503-36 du Conseil Communautaire en date du 25/03/2025 validant le mode d'attribution des subventions pour la programmation culturelle ;
- La délibération n°202512-28 du Conseil Communautaire en date du 17/12/2025 validant l'avenant n°1 sur le mode d'attribution des subventions pour la programmation culturelle ;
- La demande formulée par l'association culturelle de VAL-DE-SAANE, dont le siège est situé à VAL-DE-SAANE.

Considérant,

- L'avis favorable de la commission culture réunie le 11/06/2026.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 300,00€ à l'association culturelle de VAL-DE-SAANE dans le cadre de l'organisation de la fête de la musique le 20 juin 2026.

202606-32_ Subventions aux associations culturelles – Association les enfants de la source			Unanimité
Horaire	29/06/2026 19:57:07	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	84 voix
Pour		100,0 %	84 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			1 voix

Pour	84 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	1 voix

Bourgis Adèle

Après avoir pris connaissance de la délibération (202503-36 DE) fixant les critères d'attribution des subventions aux associations culturelles, rappelés ci-dessus, les membres de la Commission Culture ont examiné l'ensemble des demandes reçues au titre de l'année en cours.
Afin de pouvoir répondre au plus grand nombre de sollicitations tout en respectant l'enveloppe budgétaire allouée de 10 000 €, la Commission propose d'appliquer le taux de 20 % au lieu de 30 % pour le calcul des subventions.

La commission culture a reçu une demande de subvention de l'association les enfants de la source dans le cadre de l'organisation du carnaval le 28 mars à TOTES sur le thème « cosmic parade ». Le montant des dépenses éligibles est de 7 756,00€. La commission culture propose d'allouer une subvention de 928,00€.

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et notamment les compétences en matière de « Soutien financier et technique pour l'organisation de manifestations promotionnelles ou pour le fonctionnement d'activités culturelles d'intérêt communautaire » et de « Soutien à l'organisation de manifestions promotionnelles d'activités culturelles et/ou sportives d'intérêt communautaire » ;
- La délibération n°171002-Bis du Conseil communautaire du 01/10/2017 définissant l'intérêt communautaire de la compétence culture ;
- La délibération n°202503-36 du Conseil Communautaire en date du 25/03/2025 validant le mode d'attribution des subventions pour la programmation culturelle ;

- La délibération n°202512-28 du Conseil Communautaire en date du 17/12/2025 validant l'avenant n°1 sur le mode d'attribution des subventions pour la programmation culturelle ;
- La demande formulée par l'association les enfants de la source, dont le siège est situé à VASSONVILLE.

Considérant,

- L'avis favorable de la commission culture réunie le 11/06/2026.

Madame Adèle BOURGIS ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 928,00€ à l'association les enfants de la source dans le cadre de l'organisation du carnaval le 28 mars à TOTES.

202606-33_ Subventions aux associations culturelles – Association la petite Germinoise			Unanimité
Horaire	29/06/2026 19:57:41	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (42)	Exprimé / 100,00 %	83 voix
Pour		100,0 %	83 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			2 voix

Pour	83 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	2 voix

Cottereau Chantal; Renoux Vincent

Après avoir pris connaissance de la délibération (202503-36 DE) fixant les critères d'attribution des subventions aux associations culturelles, rappelés ci-dessus, les membres de la Commission Culture ont examiné l'ensemble des demandes reçues au titre de l'année en cours.
Afin de pouvoir répondre au plus grand nombre de sollicitations tout en respectant l'enveloppe budgétaire allouée de 10 000 €, la Commission propose d'appliquer le taux de 20 % au lieu de 30 % pour le calcul des subventions.

La commission culture a reçu une demande de subvention de l'association la petite Germinoise dans le cadre de l'organisation de la 4ème édition du festival « l'étang d'Art » le 04 juillet 2026 avec un groupe local en première partie et un artiste canadien puis un feu d'artifice. Le montant des dépenses éligibles est de 20 320,00€. La commission culture propose d'allouer une subvention de 1 149,00€.

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et notamment les compétences en matière de « Soutien financier et technique pour l'organisation de manifestations promotionnelles ou pour le fonctionnement d'activités culturelles d'intérêt communautaire » et de « Soutien à l'organisation de manifestions promotionnelles d'activités culturelles et/ou sportives d'intérêt communautaire » ;
- La délibération n°171002-Bis du Conseil communautaire du 01/10/2017 définissant l'intérêt communautaire de la compétence culture ;
- La délibération n°202503-36 du Conseil Communautaire en date du 25/03/2025 validant le mode d'attribution des subventions pour la programmation culturelle ;
- La délibération n°202512-28 du Conseil Communautaire en date du 17/12/2025 validant l'avenant n°1 sur le mode d'attribution des subventions pour la programmation culturelle ;
- La demande formulée par l'association la petite Germinoise, dont le siège est situé à SAINT-GERMAIN-D'ETABLES.

Considérant,

- L'avis favorable de la commission culture réunie le 11/06/2026.

Madame Chantal COTTEREAU et Monsieur Vincent RENOUX ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 1 149,00€ à l'association la petite Germinoise dans le cadre de l'organisation de la 4ème édition du festival « l'étang d'Art » le 04 juillet 2026.

202606-34_ Subventions aux associations culturelles – Association culturelle de LONGUEVILLE-SUR-SCIE			Unanimité
Horaire	29/06/2026 19:58:17	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	85 voix
Pour		100,0 %	85 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	85 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	0 voix

Après avoir pris connaissance de la délibération (202503-36 DE) fixant les critères d'attribution des subventions aux associations culturelles, rappelés ci-dessus, les membres de la Commission Culture ont examiné l'ensemble des demandes reçues au titre de l'année en cours.

Afin de pouvoir répondre au plus grand nombre de sollicitations tout en respectant l'enveloppe budgétaire allouée de 10 000 €, la Commission propose d'appliquer le taux de 20 % au lieu de 30 % pour le calcul des subventions.

La commission culture a reçu une demande de subvention de l'association culturelle de LONGUEVILLE-SUR-SCIE dans le cadre de la pièce de théâtre « les ritals » en automne 2026. Le montant des dépenses éligibles est de 6 500,00€. La commission culture propose d'allouer une subvention de 1 270,00€.

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et notamment les compétences en matière de « Soutien financier et technique pour l'organisation de manifestations promotionnelles ou pour le fonctionnement d'activités culturelles d'intérêt communautaire » et de « Soutien à l'organisation de manifestions promotionnelles d'activités culturelles et/ou sportives d'intérêt communautaire » ;
- La délibération n°171002-Bis du Conseil communautaire du 01/10/2017 définissant l'intérêt communautaire de la compétence culture ;
- La délibération n°202503-36 du Conseil Communautaire en date du 25/03/2025 validant le mode d'attribution des subventions pour la programmation culturelle ;
- La délibération n°202512-28 du Conseil Communautaire en date du 17/12/2025 validant l'avenant n°1 sur le mode d'attribution des subventions pour la programmation culturelle ;
- La demande formulée par l'association culturelle de LONGUEVILLE-SUR-SCIE, dont le siège est situé à LONGUEVILLE-SUR-SCIE.

Considérant,

- L'avis favorable de la commission culture réunie le 11/06/2026.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 1 270,00€ à l'association culturelle de LONGUEVILLE-SUR-SCIE dans le cadre de l'organisation de la pièce de théâtre « les ritals » en automne 2026.

202606-35_ Artothèque en ruralité – Projet itinérance			Adoptée
Horaire	29/06/2026 20:03:14	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (37)	Exprimé / 100,00 %	72 voix
Pour		97,2 %	70 voix
Contre		2,8 %	2 voix
Abstention			12 voix
Ne prend pas part au vote			1 voix

Pour	70 voix
Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François	

Contre	2 voix
His Sabine; Suronne Christian	

Abstention	12 voix
Pimont Jean-Marie; Calais Thérèse; Depreaux Alain; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Havard René; Leclerc Christine; Leconte Pascale; Pelisse Virginie; Petit Marc	

Ne prend pas part au vote	1 voix
Lefaux Aurélie	

Dans le cadre du dispositif « Artothèque en ruralité », deux points relais seront installés sur le territoire communautaire : l'un à la Bibliothèque de LUNERAY et l'autre au tiers-lieu D'OUVILLE-LA-RIVIERE.

Afin de valoriser cette démarche et de renforcer la dynamique culturelle autour des points relais, la Commission Culture propose le dépôt d'un projet au titre du dispositif régional « Droits Culturels en Territoire Normand ».

Intitulé « Itinérances », ce projet vise à développer des actions culturelles participatives associant les habitants du territoire et trois artistes : Élisabeth Schneider, photographe, Alice Mallet, plasticienne, et Magali Dulain, illustratrice. Le projet s'articule autour des thématiques du fil d'Ariane et de l'itinérance, mêlant le travail autour du tissage de la laine de mouton et la découverte du territoire à travers des parcours et des rencontres. Différents ateliers seront proposés aux habitants de novembre 2026 à juin 2027. À l'issue de cette démarche, une restitution sera réalisée par le biais d'une exposition et la réalisation d'un livret.

Ce projet présente un double intérêt :
- Créer une dynamique culturelle autour des points relais de l'Artothèque implantés dans les bibliothèques du territoire
- Favoriser la participation des habitants à une démarche artistique et culturelle collective.

Les membres de la Commission valident le montage du projet et proposent de prendre une délibération autorisant l'engagement sur le dispositif « droits culturels » pour la mise en place du projet Itinérances.
La Région Normandie apporte une aide financière de 15 000 € à la Communauté de Communes Terroir de Caux, sous réserve d'un engagement financier de la collectivité à hauteur de 5 000 € pour la réalisation du projet.

⇒ ***Monsieur Jean-François BLOC*** *: Bonsoir à tous. C'est une action qui est menée par la Région et proposée aux EPCI. Les EPCI prennent ou ne prennent pas. Donc si la Com'com le prend, on apporte 75 %, c'est-à-dire 15 000 sur 20 000.*

Madame Aurélie LEFAUX en prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (2 contres, 12 abstentions) :

- **ENGAGE** sur le dispositif « droits culturels » pour la mise en place du projet Itinérances dans le cadre du dispositif « Artothèque en ruralité », pour un montant de 20 000 € (15 000 € de subventions de la Région Normandie, soit 5 000 € de reste à charge pour la Communauté de Communes) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

TOURISME
Vice-Présidente Madame Blandine DAS

202606-36_Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme – Désignations de 6 socio-professionnels			Unanimité
Horaire	29/06/2026 20:06:01	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	84 voix
Pour		100,0 %	84 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			1 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	84 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	1 voix

Capelle Stanislas

Ne prend pas part au vote	0 voix

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et notamment notre compétence en matière d'Office de Tourisme ;
- Les statuts de l'Office de Tourisme et notamment l'article 5 – concernant la composition du Conseil d'Exploitation ;
- La délibération n°202604-41 du Conseil Communautaire du 23/04/2026 arrêtant les membres de la commissions tourisme.

Considérant,

- Que le conseil d'exploitation est réparti en 2 collèges : 19 membres représentant la commission Tourisme et 6 représentants des activités professions et organismes liés au tourisme dans la zone de compétence de l'Office Tourisme ;
- Qu'il tient lieu de prendre une délibération pour nommer les 6 socio-professionnel.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité (1 abstention) :

- **NOMME** les 6 socio-professionnels suivant :

- Anne VANHOUTTE – Gîte à IMBLEVILLE
- Alain GERMAIN – Château du Bosmelet à VAL-DE-SCIE
- Gaëtan DELACROIX - Ferme de Bonnetot à TOTES
- Stéphane VASSEUR - Le gîte de la Basse Saâne à QUIBERVILLE
- Maud LIGNIER - Hôtel de la Plage et l'huitrière à QUIBERVILLE
- Krystele LANG- Arb'aventure à DENESTANVILLE

SPORT / ANIMATION
Vice-Président Monsieur Patrice GILLE

202606-37_ Subventions pour manifestations annuelles et exceptionnelles sport – Les boucles Luneraysiennes			**Unanimité**
Horaire	29/06/2026 20:08:07	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	85 voix
Pour		100,0 %	85 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	85 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	0 voix

La commission sport a reçu une demande de subvention de l'association les boucles Luneraysiennes dans le cadre de leur manifestation du 25/05/2026 à LUNERAY.

Il s'agit de l'organisation du grand prix cycliste LUNERAY.
Le budget total de l'action est de 26 125,54€. La commission sport propose d'allouer une subvention de 1 000€.

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et sa compétence en matière de soutien financier et technique pour l'organisation de manifestation promotionnelles ou pour le fonctionnement d'activités sportives d'intérêt communautaire ;
- Les crédits budgétaires ouverts au budget 2026 ;
- La délibération n°202412-24 du Conseil Communautaire en date du 19/12/2024 fixant le montant pour les manifestations annuelles et exceptionnelles sport à 7 500€ ;
- La délibération n°202512-30 du Conseil Communautaire en date du 17/12/2025 mettant en place un règlement déterminant le mode d'attribution des dotations et subventions sportives ;
- La demande formulée par l'association les boucles Luneraysiennes, dont le siège est situé à LUNERAY.

Considérant,

- L'avis favorable de la commission sport réunie le 10/06/2026.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 1 000€ à l'association les boucles Luneraysiennes dans le cadre de leur manifestation du 25/05/2026 à LUNERAY.

202606-38_ Subventions pour manifestations annuelles et exceptionnelles sport – Handball club AUFFAY TOTES			Unanimité
Horaire	29/06/2026 20:09:31	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	85 voix
Pour		100,0 %	85 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	85 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	0 voix

La commission sport a reçu une demande de subvention de l'association Handball club AUFFAY-TOTES dans le cadre de leur manifestation du 13 et 14/06/2026 à TOTES.

Il s'agit de l'organisation du tournoi de Caux HBCAT.
Le budget total de l'action est de 18 500€. La commission sport propose d'allouer une subvention de 1 000€.

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et sa compétence en matière de soutien financier et technique pour l'organisation de manifestation promotionnelles ou pour le fonctionnement d'activités sportives d'intérêt communautaire ;
- Les crédits budgétaires ouverts au budget 2026 ;
- La délibération n°202412-24 du Conseil Communautaire en date du 19/12/2024 fixant le montant pour les manifestations annuelles et exceptionnelles sport à 7 500€ ;
- La délibération n°202512-30 du Conseil Communautaire en date du 17/12/2025 mettant en place un règlement déterminant le mode d'attribution des dotations et subventions sportives ;
- La demande formulée par l'association Handball club AUFFAY-TOTES, dont le siège est situé à AUFFAY.

Considérant,

- L'avis favorable de la commission sport réunie le 10/06/2026.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 1 000€ à l'association Handball club AUFFAY-TOTES dans le cadre de leur manifestation du 13 et 14/06/2026 à TOTES.

202606-39_ Subventions pour manifestations annuelles et exceptionnelles sport – Les amoureux de la nature			Unanimité
Horaire	29/06/2026 20:10:13	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	84 voix
Pour		100,0 %	84 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			1 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	84 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	1 voix

D'hotelans Marie-Aimée

Ne prend pas part au vote	0 voix

La commission sport a reçu une demande de subvention de l'association les amoureux de la nature dans le cadre de leur manifestation du 28/06/2026 à OUVILLE-LA-RIVIERE.

Il s'agit de l'organisation de la course de l'amitié.
La commission sport propose d'allouer une subvention de 250€.

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et sa compétence en matière de soutien financier et technique pour l'organisation de manifestation promotionnelles ou pour le fonctionnement d'activités sportives d'intérêt communautaire ;
- Les crédits budgétaires ouverts au budget 2026 ;
- La délibération n°202412-24 du Conseil Communautaire en date du 19/12/2024 fixant le montant pour les manifestations annuelles et exceptionnelles sport à 7 500€ ;
- La délibération n°202512-30 du Conseil Communautaire en date du 17/12/2025 mettant en place un règlement déterminant le mode d'attribution des dotations et subventions sportives ;

– La demande formulée par l'association les amoureux de la nature, dont le siège est situé à OUVILLE-LA-RIVIERE.

Considérant,

– L'avis favorable de la commission sport réunie le 10/06/2026.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité (1 abstention) :

– **ATTRIBUE** une subvention de 250€ à l'association les amoureux de la nature dans le cadre de leur manifestation du 28/06/2026 à OUVILLE-LA-RIVIERE.

202606-40_ Subventions pour manifestations annuelles et exceptionnelles sport – Comité d'organisation du Caux Tour Cycliste			Adoptée
Horaire	29/06/2026 20:11:05	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	85 voix
Pour		98,8 %	84 voix
Contre		1,2 %	1 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	84 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	1 voix

Colombel Christophe

Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	0 voix

La commission sport a reçu une demande de subvention du Comité d'organisation du Caux Tour Cycliste dans le cadre de leur manifestation du 14/05/2026 à VAL-DE-SCIE.

Il s'agit de l'organisation du 6ème CauxTour.
Le budget total de l'action est de 17 214€. La commission sport propose d'allouer une subvention de 1 000€.

Vu,

– Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et sa compétence en matière de soutien financier et technique pour l'organisation de manifestation promotionnelles ou pour le fonctionnement d'activités sportives d'intérêt communautaire ;
– Les crédits budgétaires ouverts au budget 2026 ;
– La délibération n°202412-24 du Conseil Communautaire en date du 19/12/2024 fixant le montant pour les manifestations annuelles et exceptionnelles sport à 7 500€ ;
– La délibération n°202512-30 du Conseil Communautaire en date du 17/12/2025 mettant en place un règlement déterminant le mode d'attribution des dotations et subventions sportives ;

- La demande formulée par le Comité d'organisation du Caux Tour Cycliste, dont le siège est situé à CALLEVILLE-LES-DEUX-EGLISES.

Considérant,

- L'avis favorable de la commission sport réunie le 10/06/2026.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (1 contre) :

- **ATTRIBUE** une subvention de 1 000€ au Comité d'organisation du Caux Tour Cycliste dans le cadre de leur manifestation du 14/05/2026 à VAL-DE-SCIE.

202606-41_ Subventions pour manifestations annuelles et exceptionnelles sport – JLR Adventure			Adoptée
Horaire	29/06/2026 20:11:41	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (42)	Exprimé / 100,00 %	82 voix
Pour		97,6 %	80 voix
Contre		2,4 %	2 voix
Abstention			3 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	80 voix
Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François	
Contre	2 voix
Delarue Williams; Lemoine Séverine	
Abstention	3 voix
Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Renoux Vincent	
Ne prend pas part au vote	0 voix

La commission sport a reçu une demande de subvention de l'association JLR Adventure dans le cadre de leur manifestation du 1er juillet 2026 en AUSTRALIE.

Il s'agit de la participation du championnat du monde 2026.
Le budget total de l'action est de 8 300€. La commission sport propose d'allouer une subvention de 800€.

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et sa compétence en matière de soutien financier et technique pour l'organisation de manifestation promotionnelles ou pour le fonctionnement d'activités sportives d'intérêt communautaire ;
- Les crédits budgétaires ouverts au budget 2026 ;
- La délibération n°202412-24 du Conseil Communautaire en date du 19/12/2024 fixant le montant pour les manifestations annuelles et exceptionnelles sport à 7 500€ ;
- La délibération n°202512-30 du Conseil Communautaire en date du 17/12/2025 mettant en place un règlement déterminant le mode d'attribution des dotations et subventions sportives ;

- La demande formulée par l'association JLR Adventure, dont le siège est situé à SAINTE-FOY.

Considérant,
- L'avis favorable de la commission sport réunie le 10/06/2026.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (2 contres, 3 abstentions) :
- **ATTRIBUE** une subvention de 800€ à l'association JLR Adventure dans le cadre de leur manifestation de juillet 2026 en AUSTRALIE.

202606-42_ Subventions pour manifestations annuelles et exceptionnelles sport – LUNERAY Cyclo Club			Unanimité
Horaire	29/06/2026 20:12:23	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	85 voix
Pour		100,0 %	85 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	85 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	0 voix

La commission sport a reçu une demande de subvention de l'association LUNERAY Cyclo Club dans le cadre de leur manifestation du 19/04/2026 à LUNERAY.

Il s'agit de l'organisation de la 34ème édition des « Boucles de la Saâne ».
Le budget total de l'action est de 9 000€. La commission sport propose d'allouer une subvention de 300€.

Vu,
- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et sa compétence en matière de soutien financier et technique pour l'organisation de manifestation promotionnelles ou pour le fonctionnement d'activités sportives d'intérêt communautaire ;
- Les crédits budgétaires ouverts au budget 2026 ;
- La délibération n°202412-24 du Conseil Communautaire en date du 19/12/2024 fixant le montant pour les manifestations annuelles et exceptionnelles sport à 7 500€ ;
- La délibération n°202512-30 du Conseil Communautaire en date du 17/12/2025 mettant en place un règlement déterminant le mode d'attribution des dotations et subventions sportives ;
- La demande formulée par l'association LUNERAY Cyclo Club, dont le siège est situé à LUNERAY.

Considérant,

- L'avis favorable de la commission sport réunie le 10/06/2026.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 300€ à l'association LUNERAY Cyclo Club dans le cadre de leur manifestation du 19/04/2026 à LUNERAY.

202606-43_ Subventions pour manifestations annuelles et exceptionnelles sport – ASA Pays Dieppois			Unanimité
Horaire	29/06/2026 20:13:10	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	85 voix
Pour		100,0 %	85 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	85 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	0 voix

La commission sport a reçu une demande de subvention de l'association ASA Pays Dieppois dans le cadre de leur manifestation du 27 et 28/06/2026 à LUNERAY.

Il s'agit de l'organisation du rallye régional de LUNERAY.
Le budget total de l'action est de 37 445€. La commission sport propose d'allouer une subvention de 1 000€.

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et sa compétence en matière de soutien financier et technique pour l'organisation de manifestation promotionnelles ou pour le fonctionnement d'activités sportives d'intérêt communautaire ;
- Les crédits budgétaires ouverts au budget 2026 ;
- La délibération n°202412-24 du Conseil Communautaire en date du 19/12/2024 fixant le montant pour les manifestations annuelles et exceptionnelles sport à 7 500€ ;
- La délibération n°202512-30 du Conseil Communautaire en date du 17/12/2025 mettant en place un règlement déterminant le mode d'attribution des dotations et subventions sportives ;
- La demande formulée par l'association ASA Pays Dieppois, dont le siège est situé à AUPPEGARD.

Considérant,

- L'avis favorable de la commission sport réunie le 10/06/2026.

⇒ ***Monsieur Philippe GOSSE*** *: J'ai une question, vu que le Rallye a été annulé, comment ça se passe ? Est-ce qu'on les accompagne ? Normalement dans les conditions d'obtention de subvention il faut la tenue de la manifestation ? Ou est-ce qu'ils ont besoin quand même au cas où ils sont vraiment en difficulté financière ?*

⇒ ***Monsieur Stéphane MASSE*** *: J'ai vu un membre de l'association, ils ont un déficit de 23500 € à combler.*

⇒ ***Monsieur Pierre DEMOULINS*** *: Je rajouterais que nous, la commune, on a maintenu la subvention de 1 000€ justement pour combler ce déficit et pour qu'ils puissent se sortir de cette galère puisqu'ils ont annulé par arrêté préfectoral et ils avaient engagé de nombreuses dépenses.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE*** *: En principe, on a toujours donné quand la manifestation avait lieu où a eu lieu. Donc Patrice n'étant pas là, moi je veux bien que ça soit décidé à une prochaine commission. Si personne ne voit d'inconvénient, on met au vote.*

⇒ ***Madame Chantal COTTEREAU*** *: La commission décidera plus tard, mais on pourrait préciser qu'en cas de force majeure, voilà, là c'était le cas, c'était un arrêté Préfectoral, ils ont travaillé.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE*** *: Je l'entends bien et je n'ai rien contre eux. C'était pour pas créer un précédent, mais si vous êtes d'accord pour délibérer on délibère, ça ne pose pas le moindre souci.*

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

– **ATTRIBUE** une subvention de 1 000€ à l'association ASA Pays Dieppois dans le cadre de leur manifestation du 27 et 28/06/2026 à LUNERAY.

202606-44_ Subventions pour manifestations annuelles et exceptionnelles sport – Tennis club LUNERAY			**Unanimité**
Horaire	29/06/2026 20:15:44	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	85 voix
Pour		100,0 %	85 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	85 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	0 voix

La commission sport a reçu une demande de subvention de l'association Tennis club LUNERAY dans le cadre de leur manifestation du 15/07/2026 au 02/08/2026 à LUNERAY.

Il s'agit de l'organisation du tournois annuel de LUNERAY.
Le budget total de l'action est de 2 800€. La commission sport propose d'allouer une subvention de 300€.

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et sa compétence en matière de soutien financier et technique pour l'organisation de manifestation promotionnelles ou pour le fonctionnement d'activités sportives d'intérêt communautaire ;
- Les crédits budgétaires ouverts au budget 2026 ;
- La délibération n°202412-24 du Conseil Communautaire en date du 19/12/2024 fixant le montant pour les manifestations annuelles et exceptionnelles sport à 7 500€ ;
- La délibération n°202512-30 du Conseil Communautaire en date du 17/12/2025 mettant en place un règlement déterminant le mode d'attribution des dotations et subventions sportives ;
- La demande formulée par l'association Tennis club LUNERAY, dont le siège est situé à LUNERAY.

Considérant,

- L'avis favorable de la commission sport réunie le 10/06/2026.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 300€ à l'association Tennis club LUNERAY dans le cadre de leur manifestation du 15/07/2026 au 02/08/2026 à LUNERAY.

202606-45_ Subventions pour manifestations annuelles et exceptionnelles sport – Club des jeunes de la région de LUNERAY			Unanimité
Horaire	29/06/2026 20:16:43	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	85 voix
Pour		100,0 %	85 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	85 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	0 voix

La commission sport a reçu une demande de subvention de l'association Club des jeunes de la région de LUNERAY dans le cadre de leur manifestation du 01/05/2026 à LUNERAY.

Il s'agit de l'organisation des foulées Luneraysiennes.
Le budget total de l'action est de 3 950€. La commission sport propose d'allouer une subvention de 300€.

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et sa compétence en matière de soutien financier et technique pour l'organisation de manifestation promotionnelles ou pour le fonctionnement d'activités sportives d'intérêt communautaire ;
- Les crédits budgétaires ouverts au budget 2026 ;
- La délibération n°202412-24 du Conseil Communautaire en date du 19/12/2024 fixant le montant pour les manifestations annuelles et exceptionnelles sport à 7 500€ ;
- La délibération n°202512-30 du Conseil Communautaire en date du 17/12/2025 mettant en place un règlement déterminant le mode d'attribution des dotations et subventions sportives ;
- La demande formulée par l'association Club des jeunes de la région de LUNERAY, dont le siège est situé à LUNERAY.

Considérant,

- L'avis favorable de la commission sport réunie le 10/06/2026.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 300€ à l'association Club des jeunes de la région de LUNERAY dans le cadre de leur manifestation du 01/05/2026 à LUNERAY.

202606-46_ Subventions pour manifestations annuelles et exceptionnelles sport – Amicale cyclotouriste de VAL-DE-SAANE			Unanimité
Horaire	29/06/2026 20:17:19	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	85 voix
Pour		100,0 %	85 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	85 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	0 voix

La commission sport a reçu une demande de subvention de l'Amicale cyclotouriste de VAL-DE-SAANE dans le cadre de leur manifestation du 21/06/2026 à VAL-DE-SAANE.

Il s'agit de l'organisation du 2ème cyclo entre Saâne et Scie.
Le budget total de l'action est de 1 925,78€. La commission sport propose d'allouer une subvention de 300€.

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et sa compétence en matière de soutien financier et technique pour l'organisation de manifestation promotionnelles ou pour le fonctionnement d'activités sportives d'intérêt communautaire ;
- Les crédits budgétaires ouverts au budget 2026 ;
- La délibération n°202412-24 du Conseil Communautaire en date du 19/12/2024 fixant le montant pour les manifestations annuelles et exceptionnelles sport à 7 500€ ;
- La délibération n°202512-30 du Conseil Communautaire en date du 17/12/2025 mettant en place un règlement déterminant le mode d'attribution des dotations et subventions sportives ;
- La demande formulée par l'Amicale cyclotouriste de VAL-DE-SAANE, dont le siège est situé à VAL-DE-SAANE.

Considérant,

- L'avis favorable de la commission sport réunie le 10/06/2026.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 300€ à l'Amicale cyclotouriste de VAL-DE-SAANE dans le cadre de leur manifestation du 21/06/2026 à VAL-DE-SAANE.

202606-47_ Subventions pour manifestations annuelles et exceptionnelles sport – Amicale des sapeurs-pompiers D'AUFFAY			Unanimité
Horaire	29/06/2026 20:17:54	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	85 voix
Pour		100,0 %	85 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	85 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	0 voix

La commission sport a reçu une demande de subvention de l'Amicale des sapeurs-pompiers D'AUFFAY dans le cadre de leur manifestation du 18/10/2026 à AUFFAY.

Il s'agit de l'organisation du Trail des pompiers d'AUFFAY.
Le budget total de l'action est de 1 023€. La commission sport propose d'allouer une subvention de 250€.

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et sa compétence en matière de soutien financier et technique pour l'organisation de manifestation promotionnelles ou pour le fonctionnement d'activités sportives d'intérêt communautaire ;
- Les crédits budgétaires ouverts au budget 2026 ;
- La délibération n°202412-24 du Conseil Communautaire en date du 19/12/2024 fixant le montant pour les manifestations annuelles et exceptionnelles sport à 7 500€ ;
- La délibération n°202512-30 du Conseil Communautaire en date du 17/12/2025 mettant en place un règlement déterminant le mode d'attribution des dotations et subventions sportives ;
- La demande formulée par l'Amicale des sapeurs-pompiers D'AUFFAY, dont le siège est situé à AUFFAY.

Considérant,

- L'avis favorable de la commission sport réunie le 10/06/2026.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 250€ à l'Amicale des sapeurs-pompiers D'AUFFAY dans le cadre de leur manifestation du 18/10/2026 à AUFFAY.

202606-48_ Subventions pour manifestations annuelles et exceptionnelles sport – Centre Equestre de la Scie			Unanimité
Horaire	29/06/2026 20:18:33	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	84 voix
Pour		100,0 %	84 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			1 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	84 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	1 voix

D'hotelans Marie-Aimée

Ne prend pas part au vote	0 voix

La commission sport a reçu une demande de subvention du Centre Equestre de la Scie dans le cadre de leur manifestation du 04/06/2026 à LONGUEVILLE-SUR-SCIE.

Il s'agit de l'organisation du concours para équitation adapté.

Le budget total de l'action est de 14 350€. La commission sport propose d'allouer une subvention de 1 000€.

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et sa compétence en matière de soutien financier et technique pour l'organisation de manifestation promotionnelles ou pour le fonctionnement d'activités sportives d'intérêt communautaire ;
- Les crédits budgétaires ouverts au budget 2026 ;
- La délibération n°202412-24 du Conseil Communautaire en date du 19/12/2024 fixant le montant pour les manifestations annuelles et exceptionnelles sport à 7 500€ ;
- La délibération n°202512-30 du Conseil Communautaire en date du 17/12/2025 mettant en place un règlement déterminant le mode d'attribution des dotations et subventions sportives ;
- La demande formulée le Centre Equestre de la Scie, dont le siège est situé à LONGUEVILLE-SUR-SCIE.

Considérant,

- L'avis favorable de la commission sport réunie le 10/06/2026.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité (1 abstention) :

- **ATTRIBUE** une subvention de 1 000€ au Centre Equestre de la Scie dans le cadre de leur manifestation du 04/06/2026 à LONGUEVILLE-SUR-SCIE.

ACTION SOCIALE / EMPLOI / FORMATION

Vice-Présidente Madame Sophie DORE

202606-49_ Renouvellement du soutien aux Restos du Cœur			Adoptée
Horaire	29/06/2026 20:20:59	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	85 voix
Pour		98,8 %	84 voix
Contre		1,2 %	1 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	84 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	1 voix

Lachelier Gérard

Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	0 voix

En 2024, par délibération n°202401-01 le Conseil Communautaire avait décidé d'effectuer :

- 3 achats annuels d'une valeur de 400€ chacun pour BACQUEVILLE-EN-CAUX et d'une valeur de 200€ chacun pour TOTES chez les maraîchers de notre territoire ;
- 1 achat annuel d'une valeur de 800€ pour BACQUEVILLE-EN-CAUX et d'une valeur de 400€ pour TOTES dans une épicerie de produits locaux de notre territoire pour l'achat uniquement de conserves et jus de fruits ou/et légumes.

La commission action sociale avait décidé de renouveler pour l'année 2025, par délibération n°202409-08, le soutien apporté aux antennes de BACQUEVILLE-EN-CAUX et TOTES. Afin de simplifier les achats, il avait été octroyé à l'antenne de BACQUEVILLE-EN-CAUX la somme de 2 000€ et à celle de TOTES la somme de 1 000€ avec obligation de fournir les justificatifs des achats réalisés auprès des producteurs du territoire. Sans retour de justificatif, la subvention n'est pas octroyée.

Pour 2026, la commission souhaite renouveler le soutien accordé sur les mêmes modalités que précédemment.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (1 contre) :

- **OCTROIE** à l'antenne de BACQUEVILLE-EN-CAUX la somme de 2 000€ et à celle de TOTES la somme de 1 000€ avec obligation de fournir les justificatifs des achats réalisés auprès des producteurs du territoire pour l'année 2026 ;
- **DIT** que sans retour de justificatif, la subvention ne sera pas renouvelée l'année suivante.

202606-50_ Subvention à l'AVIM			Unanimité
Horaire	29/06/2026 20:22:53	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	85 voix
Pour		100,0 %	85 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	85 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	0 voix

En 2023, par délibération n°202304-01 le Conseil Communautaire avait décidé d'ATTRIBUE une subvention de 1 000€ à l'AVIM de DIEPPE (Aides aux Victimes – Informations – Médiations).

Pour rappel, l'AVIM a été créée il y a 42 ans en 1984. Les interventions de l'AVIM ont pour but d'aider les victimes, d'œuvrer au maintien du lien social, d'apaiser les tensions et de prévenir la délinquance.

En 2024, par délibération n°202409-09 le Conseil Communautaire avait décidé de renouvelé l'attribution d'une subvention de 1 000€ et ce jusqu'à la fin du mandat – Sous condition de transmission des bilans annuels.

Pour 2026, la commission souhaite renouveler l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000€ à l'AVIM - sous conditions de transmissions des bilans annuels.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **OCTROIE** une subvention de 1 000€ à l'AVIM de DIEPPE pour l'année 2026 ;
- **DIT** que sans transmissions des bilans annuels, la subvention ne sera pas renouvelée l'année suivante.

202606-51_ Crèche « les Poussins » LONGUEVILLE-SUR-SCIE			Unanimité
Horaire	29/06/2026 20:24:41	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	85 voix
Pour		100,0 %	85 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	85 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	0 voix

Vu,

- Le taux d'occupation qui est en baisse depuis 2 ans ;
- L'état des lieux des locaux ;
- Les échanges réalisés avec la CAF et la PMI.

La commission propose une réduction des effectifs afin de garantir des conditions d'accueil plus adaptées pour les enfants et des meilleures conditions de travail pour les agents.
La capacité d'accueil serait de 12 enfants au lieu de 18 enfants.

Par ailleurs, avec la mise en place du Service Public Petite Enfance et la réalisation du schéma pluriannuel d'ici fin 2027, nous aurons une vision plus précise de l'offre et des besoins sur notre territoire. Cela nous permettra en 2028 d'affiner nos perspectives d'évolution en matière d'accueil du jeune enfant.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **REDUIT** la capacité d'accueil de la crèche de LONGUEVILLE-SUR-SCIE de 18 à 12 enfants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes décisions en lien avec la présente délibération.

202606-52_Pôle de santé de LUNERAY			Unanimité
Horaire	29/06/2026 20:27:16	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	84 voix
Pour		100,0 %	84 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			1 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	84 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	1 voix

Leconte Pascale

Ne prend pas part au vote	0 voix

Le pôle de santé de Luneray est composé de 6 professionnels de santé :

- Julie LAFOSSE, psychologue
- Sylvain PY, kiné
- Pascal RAZES, kiné
- Céline LONGET, podologue
- Pierre THOMAS, médecin généraliste
- Amélie WEBER, chiropracticienne

La convention de mise à disposition du pôle de santé entre la commune de Luneray, propriétaire des locaux, et la CCTC a été signée le 1er juillet 2022.
Le bâtiment est vétuste et des travaux sont nécessaires pour la revalorisation de ce dernier. La commune de LUNERAY souhaite reprendre la gestion du pôle de santé.

La Communauté de communes Terroir de Caux a fait l'acquisition d'un terrain pour l'implantation d'une maison de santé pluridisciplinaire, mais il y a plusieurs freins à ce projet :

- La problématique eau potable liée au captage d'eau de SAINT OUEN SOUS BRACHY ;
- Le coût de la construction d'une telle structure.

Avec la reprise du pôle de santé, la commune de LUNERAY souhaite réaliser des travaux de réfection et solliciter les subventions attenantes. Plusieurs médecins sont potentiellement prêts à intégrer la structure si les aménagements sont faits en conséquence.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité (1 abstention) :

- **ACTE** la reprise et la gestion du pôle de santé de LUNERAY par la commune de LUNERAY, propriétaire des locaux, à compter du 1er janvier 2027 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

ADMINISTRATION GENERALE
Président Monsieur Jean-Luc CORNIERE

202606-53_Désignation des représentants de l'ADM 76 au sein du comité local pour l'emploi de Dieppe			Unanimité
Horaire	29/06/2026 20:30:40	Votants	85 voix
Scrutin	Public	A voté	85 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (43)	Exprimé / 100,00 %	85 voix
Pour		100,0 %	85 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	85 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Ne prend pas part au vote	0 voix

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux ;
- La sollicitation de l'ADM 76 quant à la désignation des nouveaux représentants de l'ADM 76 au sein du Comité local pour l'emploi de Dieppe ;
- L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant,

- Qu'il est nécessaire de procéder à la désignation de 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant ;
- Que les représentants peuvent être délégués titulaires, suppléants ou conseillers municipaux ;
- Que le vote se déroule directement en liste à la majorité pour, contre ou abstention à scrutin public, sauf si le scrutin secret est demandé par un tiers des membres présents.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **PROCEDE** à la désignation de représentants de la Communauté de communes Terroir de Caux de l'ADM 76 au sein du comité local pour l'emploi de Dieppe comme suit :

REPRESENTANT TITULAIRE	REPRESENTANT SUPPLEANT
Madame Sabine BRAQUEHAIS Déléguée titulaire GUETTEVILLE	Madame Aline MOREL Déléguée titulaire BACQUEVILLE-EN-CAUX

20:33 : Départ de Monsieur Victor BOUCHER

202606-54_RH – Modifications du tableau des effectifs			Adoptée
Horaire	29/06/2026 20:40:51	Votants	84 voix
Scrutin	Public	A voté	84 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (40)	Exprimé / 100,00 %	79 voix
Pour		97,5 %	77 voix
Contre		2,5 %	2 voix
Abstention			5 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	77 voix
Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Lemoine Séverine ; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Leconte Olivier; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François	
Contre	2 voix
Colombel Christophe; Senecal Anne	
Abstention	5 voix
Vallee Pascal; Pit Claude; Leconte Pascale; Cheval Stéphanie; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie	
Ne prend pas part au vote	0 voix

Il est proposé de procéder aux modifications du tableau des effectifs de la façon suivante :

Service Urbanisme et Aménagement du Territoire

À la suite de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et de l'intégration de 43 nouvelles communes dans le périmètre d'instruction, il est nécessaire de renforcer les effectifs du service afin de garantir la continuité et la qualité du traitement des dossiers.

- Création d'un poste de rédacteur (catégorie B) à temps complet à compter du 1er juin 2026 ;
- Création d'un poste de rédacteur (catégorie B) à temps complet à compter du 1er juin 2026.

Service Eau et Assainissement

La Communauté de Communes Terroir de Caux confiait jusqu'à présent à la Chambre d'agriculture une mission d'animation du BAC d'Humesnil, répondant à une obligation réglementaire. Afin d'optimiser les coûts de fonctionnement et de renforcer la maîtrise

de cette mission, il est envisagé d'en assurer la réalisation en interne. Ce poste est intégré au Contrat de territoire conclu avec l'Agence de l'Eau au début de l'année 2026 et bénéficie d'un financement à hauteur de 0,75 ETP.

- Création d'un poste de technicien (catégorie B) à temps complet à compter du 1er septembre 2026.

⇒ ***Monsieur Olivier LECONTE*** *: Quand tu parles des 84 000 € c'est le coût actuel de la personne de la chambre d'agriculture qu'on partageait à moitié avec Yerville, donc en fait on avait que 0,5 pour nous. Donc là on va prendre le poste que pour nous, sachant qu'il est financé à 75 % par l'Agence de l'Eau. Parce qu'on va avoir du travail.*

Service Social – Petite Enfance

Dans le cadre de la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE), la collectivité devient autorité organisatrice au titre de sa compétence « petite enfance ». À ce titre, elle est chargée de définir et de coordonner une politique d'accueil cohérente, inclusive et adaptée aux besoins des familles ayant des enfants âgés de moins de trois ans.

- Création d'un poste de catégorie A de la filière médico-sociale à temps complet pour exercer les fonctions de coordinateur du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) à compter du 1er juillet 2026.

Service Finances

Dans le cadre de la réorganisation des services, la fonction commande publique est désormais rattachée au Service Finances.
Afin d'assurer aux agents l'exercice de leurs missions dans les meilleures conditions (rattachement des contrats de commande publique du service eau et assainissement), mais aussi d'avoir une meilleure visibilité de l'ensemble des marchés publics sur le service Finances, il est proposé :

- Création d'un poste d'attaché (catégorie A) à temps complet pour exercer les fonctions de juriste en commande publique à compter du 1er juillet 2026.

⇒ ***Monsieur Jérôme VINCENT*** *: Je voudrais revenir sur l'aspect financier de ces créations de postes puisque c'est l'état de vos finances, bien sûr, on voit des dépenses à venir dès lors qu'elles sont pourvues. On voit aussi des recettes, c'est une bonne chose. Je voudrais simplement que tu nous donnes, s'il te plaît, la confirmation que ces dépenses et recettes sont bien inscrites au budget 2026. Et si ce n'est pas le cas, est-ce qu'elles sont à l'origine d'une DM plus tard dans l'année ?*

⇒ ***Madame Anne-Sophie DIOLOGENT*** *: Il y a une partie des postes qui sont justement inscrits au budget. Après, il y aura également une nécessité de prendre une DM, notamment sur les postes aux services Finances ou Urbanisme, puisqu'ils n'avaient pas été prévus dans le budget 2026.*

⇒ ***Monsieur Jérôme VINCENT*** *: Ça veut dire que dans quelques mois, nous aurons à redélibérer sur le financement de cette modif.*

⇒ ***Madame Anne-Sophie DIOLOGENT*** *: Là sur le budget, on l'avait construit avec ce qui était prévu en avril 2026. Forcément, toute création supplémentaire, on était parti du principe qu'il y aurait une DM en face. Donc en effet, on devrait le redélibérer après.*

⇒ ***Monsieur Robert VEGAS*** *: Après, on n'a pas encore trouvé la personne.*

⇒ ***Monsieur Jérôme VINCENT*** *: On n'a pas trouvé, puisqu'on n'a pas encore cherché, puisqu'on n'a pas encore créé les postes. Néanmoins, je pense que tous chez nous, dans notre commune, etc, quand on crée un poste et qu'on en vient à pouvoir, on s'assure d'avoir les finances derrière. C'est ma préoccupation, je pense que c'est une préoccupation qu'on partage tous.*

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (2 contres, 5 abstentions) :

- **VALIDE** les propositions ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents correspondants.

RH – Rapport Social Unique annuel - 2024

Annexe 03 – Rapport Social Unique annuel 2024

Suite à la parution de la loi n°2019-828 du 06/08/2019 de transformation de la fonction publique, le Rapport Social Unique (RSU) se substitue désormais au bilan social.

Dorénavant, les administrations doivent élaborer chaque année ce rapport rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion, déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque administration, collectivité territoriale et établissement public.

Le RSU est établi autour de 10 thématiques : l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la formation, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail, l'organisation du travail et l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, l'action sociale et la protection sociale, le dialogue social et la discipline.

Comme le bilan social, le RSU permet d'apprécier la caractéristique des emplois et la situation des agents. Il permet également de comparer la situation des hommes et des femmes et de suivre l'évolution de cette situation.

Enfin, le RSU permet d'apprécier la mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Il constitue ainsi l'outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial.

Vu,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code Général de la Fonction Publique ;
- La loi n°2019-828 du 06/08/2019 de transformation de la fonction publique ;
- Le Décret n°2020-1493 du 30/11/2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;
- L'arrêté du 10/12/2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales ;
- L'avis du comité Social Territorial en date du 27/11/2024 ;
- Le Rapport Social Unique pour l'année 2024, joint en annexe ;
- L'avis du comité social territorial du 15/06/2026 ;

⇒ ***Monsieur Robert VEGAS*** *: J'ai quand même une question sur la synthèse, s'il vous plaît. J'ai lu avec attention, et j'ai vu (je connais la réponse), mais les conseillers communautaires peut-être pas. Il y avait bien écrit qu'il n'y avait pas d'agent de prévention à la Communauté de communes, ce qui est normal puisqu'avant on ne travaillait pas là-dessus. Et je voulais que vous la nommiez, elle est présente ici, l'agent de prévention. Si vous pouviez la nommer comme ça, au moins les conseillers communautaires sauront. C'est bien X ? X, donc qui est l'agent de prévention de la Communauté de communes. À ce titre, j'avais lu ça dans un rapport du CST, comme quoi c'est utile quand on est destinataire. J'aurais aimé savoir, puisqu'il était écrit qu'il y avait un courrier qui va nommer toutes ses missions. Et je voulais juste savoir, parce que dans le rapport RSU, c'est bien écrit que jusqu'à maintenant, en 2024, il n'y avait pas de budget alloué pour cette mission-là. Il n'y avait pas d'agent, il n'y avait pas de budget. C'était juste pour savoir si maintenant il y avait un budget qui était alloué à cette fonction, s'il y avait un crédit, un crédit d'heure, s'il y avait quelque chose.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE*** *: Personnellement, je te dis joker, je me retourne vers Anne-Sophie.*

⇒ ***Madame Anne-Sophie DIOLOGENT*** *: Oui, il y a un crédit d'heure, en se disant que forcément c'est fluctuant en fonction des périodes. Mais malgré tout, là, sur le RSU, X consacre à peu près une demi-journée par semaine à sa réalisation. Et puis on a la partie DUERP également qui arrive en plus des autres missions.*

⇒ ***Monsieur Robert VEGAS :*** *Donc tout ça s'est notifié dans une lettre de cadrage. Est-ce que on peut être destinataire de la lettre de cadrage ou pas du tout ? C'est confidentiel ? Non parce que c'est super intéressant, c'est aussi ma partie tout ce qui est prévention santé. Je voulais savoir si elle avait travaillé par rapport aux canicules, on parle aussi des salariés de la Communauté de communes, mais j'entends aussi peut-être les personnes âgées qui sont dans nos maisons. Et là, c'est demain, c'est tous les jeunes que l'on va recevoir aux centres aérés. Ils empruntent des bâtiments qui sont communaux ou aux SIVOS. On connaît les difficultés qu'on a eues ces derniers temps, est ce qu'il y avait déjà eu du côté de la Communauté de communes via l'agent de prévention, une réflexion qui a été menée sur des fortes chaleurs, enfin sur les fortes périodes qui vont arriver sur la chaleur, c'est tout ce que je voulais savoir.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE*** *: (A X) Tu peux en dire un peu sur ce sur quoi tu as déjà travaillé ou pas ? En sachant qu'il y a d'autres fonctions, il n'y a pas que ça que tu exerces bien évidemment.*

⇒ ***Madame X*** *: Pour répondre à la question sur le DUERP, c'est une étude qui est en cours, on fait faire plusieurs devis. Il y a une question aussi sur est-ce qu'on travaille sur une annualisation du DUERP ou pas. Bref, c'est vraiment un travail qui est en cours, ça prend du temps, ça demande aussi des réponses qu'on attend de prestataires. Et pour la question de la canicule, on adapte les horaires des personnes qui sont, en fonction des métiers, exposées soit en extérieur. Et dans les bureaux, on a adapté aussi pour ceux qui en souffraient. On a mis en place le télétravail d'urgence pour les personnes qui souffraient de la chaleur et qui pouvaient du coup rester chez eux et se mettre dans des conditions plus propices au travail s'il faisait trop chaud.*

⇒ ***Monsieur Robert VEGAS*** *: D'accord, ça c'est pour les salariés, j'entends bien. Mais en fait, ce qui me pose souci, c'est si tu prends les locaux, par exemple, qui appartiennent à un SIVOS, moi je suis sur le SIVOS de la vallée de la Saône, la Présidente du SIVOS, elle a toute possibilité de vous dire à un moment donné "il fait trop chaud, je préfère vous fermer les bâtiments".*

⇒ ***Madame X*** *: Alors moi, en tant qu'agent de prévention, mon rôle se restreint aux agents de la Communauté de communes.*

⇒ ***Monsieur Robert VEGAS*** *: Oui, mais nos agents vont recevoir du personnel. Enfin, ils vont recevoir des enfants. C'est tes agents. Enfin, c'est nos agents. Les locaux qui ne nous appartiennent pas, qui sont mis à disposition. Enfin, c'est quoi ? Est-ce qu'il y a un plan B ?*

⇒ ***Madame X :*** *Dans ces cas-là, on met en place des actions, comme pour les canicules, comme à chaque fois, on fait adapter les horaires. Ce sera les mêmes règles que ce qu'on applique déjà aujourd'hui. Et toujours en accord avec la direction, c'est toujours pris en considération avec la direction.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE*** *: Par rapport à la canicule par exemple, bien évidemment, et aux centres de loisirs principalement, on va surveiller jour après jour. Et puis s'il y a des décisions à prendre, on a déjà des parents qui nous ont contacté par rapport à ça. On va être hyper vigilant. C'est sûr que si on connaît à nouveau un épisode de canicule, il ne faudra pas s'embarquer à faire n'importe quoi. Il faut être très vigilant.*

⇒ ***Monsieur Sylvain LASNON*** *: Mais de toute façon, pour répondre à tes questions Robert, chaque commune a un plan de sauvegarde canicule. Donc d'une façon ou d'une autre, c'est le plan communal de la commune en réalité qui va s'appliquer.*

⇒ ***Monsieur Gilles PAUMIER*** *: Comme on a fait là ces derniers temps, mais c'est pour ça que si on se retrouvait dans une période de canicule je n'hésiterai pas à prendre un arrêté de fermeture.*

⇒ ***Madame Sophie DORE*** *: Le plan bleu a été mis en place pour la MARPA. Et pour les crèches, il y a les horaires qui ont été adaptés.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE*** *: Ça nécessitera bien évidemment une bonne coordination entre la Com'com, les maires, que l'on sache ce qui se passe et puis on va surveiller en amont, bien évidemment, pas question de mettre en difficulté ou en danger, n'importe qui, d'ailleurs, pas plus les adultes que les enfants. On sait bien ce que ça donne. Donc vous pensez bien qu'on va être doublement attentif à ça.*

Le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** du Rapport Social Unique pour l'année 2024.

202606-56_Soutien au QUIBERVILLE YACHTING CLUB			Adoptée
Horaire	29/06/2026 20:51:19	Votants	84 voix
Scrutin	Public	A voté	84 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (42)	Exprimé / 100,00 %	82 voix
Pour		96,3 %	79 voix
Contre		3,7 %	3 voix
Abstention			2 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	79 voix
Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Vallee Pascal; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; His Sabine; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Ponty François; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Ratieville Alain; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Feron Régis; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François	
Contre	3 voix
Lemaitre Mickaël; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Leclerc Christine	
Abstention	2 voix
Lemoine Séverine ; Leconte Pascale	
Ne prend pas part au vote	0 voix

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux ;

Considérant,

- Que le Club de Voile reprend son activité pour la seconde année après deux années d'inactivité ;
- Que le Club de Voile est un point névralgique du territoire et la seule station balnéaire du territoire ;
- Que le Club de Voile contribue fortement au développement économique et à l'activité locale ;

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (3 contres, 2 abstentions) :

- **SOUTIENT** le QUIBERVILLE YACHTING CLUB en attribuant une subvention de 4 000 € pour l'année 2026.

202606-58_Abandon de l'acquisition du terrain de VAL-DE-SCIE			Adoptée
Horaire	29/06/2026 21:24:09	Votants	84 voix
Scrutin	Public	A voté	84 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (34)	Exprimé / 100,00 %	67 voix
Pour		79,1 %	53 voix
Contre		20,9 %	14 voix
Abstention			17 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour	53 voix

Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Adam Jean-Marie; Comalada Antoine; Masse Stéphane; Morel Aline; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; Depreaux Alain; Pit Claude; Blanchemin Joël; Delarue Williams; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Jobit Frédéric; Leclerc Maryline; Carpentier Pascal; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Beranger Eric ; Leconte Olivier; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François

Contre	14 voix

Quibel Mickaël; Laplace Dominique - Procuration à Quibel Mickaël; Duclos Jean-François; Vallee Pascal; His Sabine; Lemoine Séverine ; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Bloc Jean-François; Chandelier David; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian

Abstention	17 voix

Verdure-Wozniak Fabienne; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Arson Antoine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Das Blandine; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Leprêtre Benoit; Dore Sophie; Ratieville Alain; Feron Régis; Cheval Stéphanie; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie

Ne prend pas part au vote	0 voix

Vu,

- La délibération du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2020 validant le projet de construction d'un Hôtel Communautaire sur la commune de VAL-DE-SCIE ;
- La délibération du 16 février 2022 actant l'acquisition du terrain situé Rue de Verdun – 76720 AUFFAY.

Considérant,

- Que l'appel d'offres relatif au marché global de performance en conception-réalisation a été lancé le 10 novembre 2022 ;
- Qu'à l'issue de la réunion du Jury du 24 janvier 2023, trois entreprises ont été retenues pour participer à la phase offres de la procédure ;
- Que, lors de sa réunion du 20 novembre 2023, la commission Finances, sur proposition du Président et du Vice-Président aux Finances, a souhaité reporter le projet, le coût final apparaissant trop élevé et aucun financement n'ayant pu être mobilisé ;
- Que, lors du Conseil Communautaire du 11 décembre 2023, le Président a informé les élus que la consultation des entreprises faisait apparaître un coût global estimé à 9 307 785 € TTC, notamment en raison de la hausse des coûts des matériaux ;
- Qu'il a alors été indiqué la nécessité de retravailler le projet afin de le rendre évolutif et de prioriser les besoins essentiels, notamment les bureaux du personnel ;
- Qu'un courrier d'arrêt de la procédure, motivé par un intérêt général lié à la modification des conditions financières initiales et à des coûts définitifs nettement supérieurs aux estimations initiales, a été adressé le 19 décembre 2023 aux entreprises retenues ;

- Qu'une promesse de vente a été signée le 21 octobre 2025 sur la parcelle AB 349 située Rue de Verdun à Val-de-Scie, pour un montant de 361 000,00 €, comprenant une indemnité d'immobilisation fixée à 36 100,00 € ;
- Qu'au regard de l'évolution du projet et des contraintes financières identifiées, il n'est dorénavant plus opportun de poursuivre l'acquisition du terrain ;

⇒ ***Monsieur Christian SURONNE :*** *Merci Monsieur le Président, vous vous doutiez bien que j'allais intervenir, c'est la moindre des choses. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs les délégués communautaires, chers délégués, chers amis, je voudrais vous dire simplement combien la municipalité, la population de VAL-DE-SCIE et moi-même sont déçues de la proposition de revenir sur l'achat du terrain ou devait se réaliser l'implantation du siège communautaire et, à plus long terme, d'une crèche. Déçu et frustré, mais d'autre part, tout à fait réaliste de la conjoncture actuelle et de la situation financière de notre Communauté de communes qui, pour avoir siégé comme Vice-Président, me laisse à penser et à constater, on l'a vu lors du dernier budget, que grâce aux efforts de tous, de tous les Vice-Présidents en particulier, qui ont fait des efforts dans toutes leurs compétences, cette situation s'était améliorée. Pour mémoire, et pour les nouveaux élus, que je salue mais que je ne connais pas tous, il y a trois emplacements. BACQUEVILLE-EN-CAUX avait été retenu comme siège pour une majorité des élus de l'époque, malgré un terrain non constructible pour revenir vers une autre situation sur VAL DE SCIE. Cher Président, nous avons beaucoup travaillé aussi sur cette implantation, en respectant des conditions essentielles et qui nous paraissait répondre à vos objectifs. En premier, un terrain constructible, bien placé, la commodité de la gare et des services que la ville apportait. Approuvé aussi par un terrain qui était validé par la CDPENAF et maintenant par le PLUi. L'urgence. Combien de fois je l'ai entendu dire ? L'urgence d'un terrain libre. L'urgence pour nos agents et les élus, d'avoir une structure fonctionnelle, adaptée au personnel et surtout éviter tout accident dans cette belle bâtisse, certes, mais devenue vétuste et dangereuse, ne serait-ce que par les escaliers. Faut-il rappeler que le deuxième étage vient d'être fermé, remplacé par des algéco ? Je voudrais dire aussi qu'avait été retenue la proximité des commerces, à 200 mètres du bourg, la garderie périscolaire, également toutes les infrastructures et tout ce qui a trait avec la santé. Nous avons, pardonnez-moi, je le répète, beaucoup œuvré aussi pour le prix du terrain et pour se mettre d'accord avec les propriétaires. La promesse de vous laisser, souvenez-vous, cette salle gratuite et à disposition comme nous le faisons depuis de nombreuses années, source d'économies sur le projet du siège communautaire et qui s'adapterait donc bien au terrain. Et enfin, l'attente acceptée par les vendeurs depuis 3 ans de signer la vente suite à des promesses de vente repoussées. Puisque je rappelle qu'il y en a eu deux. Je conçois, et je devrais dire, l'ancienne équipe avait conscience des difficultés et l'accord était de, comme la piscine, minimiser les coûts et de réaliser en son temps venu. Et croyez bien, Mesdames et Messieurs, que j'en suis bien sûr très conscient. C'était un projet, devenu, non prioritaire, mais tous les élus savaient que tôt ou tard, il était devenu incontournable. Et d'ajouter, que sur le coût de l'achat du terrain de 360 000€, et là je parle pour les finances, la commune s'était engagée à rembourser 200 000€ que déjà nous avons commencé à budgéter. Pour tout cela, Monsieur le Président, mes chers collègues, Je vous demande, comme il avait été promis par l'ancienne équipe, de réaliser cet achat qui coûtera à la collectivité 160 000 € et qui prône la crédibilité envers la municipalité de VAL DE SCIE et sa population, les élus de la Communauté de communes et également pour nos vendeurs qui continueront à garder l'image forte de notre Communauté de communes Terroir de Caux. Je vais en finir simplement en disant ces quelques mots. Si la vente ne se faisait pas, la Communauté de communes aurait déjà au moins déboursé près de 85 000€ avec les frais de compromis non respectés que vous avez cités tout à l'heure, Monsieur le Président, pour 36 100€. Plus, bien sûr, la location, de tous les algécos. Tout en sachant, Monsieur le Président, que les vendeurs seraient déçus, autant que moi, et outrés, selon la décision de l'Assemblée, à mon idée, et ne laisseront pas ce dossier auquel nous avons tous cru, sans retour. Je vous remercie de votre écoute, de votre patience, et aussi de votre attention. Je vous remercie.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE*** *: Je vais répondre à la question, après je laisserai la parole à Jean-Marie. Tout d'abord, Christian, je m'adresse également à tes conseillers, ce n'est pas une proposition pour pénaliser la commune, tu as bien compris. D'ailleurs, dans ce que tu as dit de positif, tu aurais même pu citer la situation géographique avec la gare SNCF. C'est un élément aussi en plus. Je n'aurais pas dû le dire, je le dis. En réalité, aujourd'hui, on va continuer à rechercher les possibilités qu'on peut avoir pour dépenser le moins d'argent possible. Alors je suis conscient que pour les agents, on en parle régulièrement, il va falloir qu'on trouve une solution. Donc on cherche un peu tout azimut. Aujourd'hui, une dépense de 9, 10 millions, elle n'est pas, pour moi, réalisable en l'état. Et dépenser 400 000 pour un projet qui se fera ou pas, ou dans de nombreuses années, c'est amputer la trésorerie. Et je me retourne vers René, mon Vice-Président aux finances, qui je pense lui aussi, tout comme moi, préfère voir une somme investie sur un projet. Si c'est pour mettre des vaches dessus, ce n'est pas concevable. On n'a pas de retour sur investissement. Moi je dis qu'on gère de l'argent public, c'est avec le plus grand plaisir que j'aurais bien voulu faire une manifestation pour monter la première pierre et qu'on puisse en parler. Bien évidemment, malheureusement, je n'en suis pas là et je le regrette. Je gère de l'argent public, nous gérons de l'argent public, on doit faire attention et avancer en fonction de ça. Je dois dire aussi, chacun dans nos communes, si on était confronté à la même décision, si vous deviez dans votre commune, acheter un terrain sans être sûr derrière que vous allez l'utiliser, j'aimerais bien que ceux qui feraient ça lèvent la main et me disent « moi sans hésitation ». Parce qu'on vous connaît tous, vous êtes comme moi, on est un peu cauchois aussi, donc tant que ce n'est pas un projet arrêté définitivement, on ne fera pas cette dépense-là. Et puis j'en terminerai avant de passer la parole à Jean-Marie, en disant, et vous avez entendu tout à l'heure, qu'en sport et qu'en culture, on bataille pour une enveloppe de 10 000 €. Tu l'as dit, tout le monde fait attention. Là, il y a des subventions qui ne peuvent pas être données ou on les diminue. Et en même temps, on va aller immobiliser 400 000 € alors qu'on n'est pas sûr de le faire. Donc si vous voulez acheter le terrain, moi je me plierai à la décision collective bien évidemment, même si perso je voterai pour ne pas l'acheter, mais ça me regarde-moi. Et s'il y a un choix qui est fait en ce sens, je suivrai bien évidemment à contrecœur mais je suivrai.*

⇒ ***Monsieur Jean-Marie ADAM*** *: Christian, je comprends ta déception. Tout comme mon prédécesseur, maire de Bacqueville, l'a eu, après avoir voté à la majorité pour que le siège de la Communauté de communes soit à Bacqueville, après avoir eu beaucoup de difficultés à avoir l'accord du propriétaire qui était en indivision pour le terrain, il s'est avéré qu'il n'était pas constructible dans le PLU. Mais Bacqueville était en PLU. VAL-DE-SCIE n'était pas en PLU, il était dans la réglementation générale. Lorsque le Président nous a dit, vous pouvez construire, mais il faut demander une modification du PLU. Entre-temps, la compétence avait été prise par la Communauté de communes, et à ma connaissance, d'après ce que j'ai su auprès de mon prédécesseur, la Communauté de communes n'a pas voulu demander la modification du PLU. Donc ici, étant en réglementation générale, la commune est intervenue auprès de la CDPENAF et a obtenu l'autorisation de construire. Voilà où on en est. Malgré tout, je défends les salariés s'ils souhaitent avoir des locaux aptes à les accueillir.*

⇒ ***Monsieur Christian SURONNE*** *: En toute amitié et en toute sincérité, j'ai eu le même choc qu'Étienne à l'époque, quand on n'a pas non plus été retenu. Je ne veux pas citer les mots qui m'avaient été dits, mais toujours pour vous dire qu'on a fait tout pour répondre dans les plus brefs délais, dans l'urgence, c'est ce que l'on nous demandait. Donc aujourd'hui, je me dis ce n'est pas correct. Mais je conçois bien que la conjoncture est difficile, comme pour nous tous ici. Alors je voudrais reprendre quand même les chiffres de Monsieur le Président, de toi Jean-Luc. Quand tu parles de 9,7 millions d'euros, je pense qu'on est parti encore dans une fourchette très haute, sincèrement, parce que le projet incluait une salle de réunion. La salle de réunion, vous l'avez ici. Maintenant, je vais vous dire très franchement, si ça ne se fait pas, ce n'est pas pour ça que vous aurez un ennemi en face de vous. Mais sur le plan moral, sur le plan de la conscience, sincèrement, je dis que l'image de Terroir de Caux, risque, encore une fois, d'être ternie. C'est tout. Parce que vous savez je n'ai aucun intérêt, ce ne sont pas mes terres, c'est la commune de Val de Scie qui a été retenue en tout dernier, et on a accepté de travailler très vite pour répondre à vos besoins. Je parle pour moi ainsi que pour toute mon équipe et la population. Je vous l'ai dit en avant-propos, mettez-vous à ma place, ce n'est pas agréable. Voilà, j'en finirai là-dessus.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE*** *: Sur les montants, Christian, c'est un résultat d'appel d'offres. Donc les montants qui sont annoncés, ce sont des montants travaillés.*

⇒ ***Monsieur Christian SURONNE*** *: Comme pour la piscine. La piscine, on est revenu dessus et je trouve que c'est normal. Moi aussi je fais de la gestion depuis très longtemps et c'est normal. On va y arriver et je le souhaite de tout cœur qu'elle soit faite cette piscine.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE*** *: Il n'empêche que financièrement on gère de l'argent public. Moi ça me chagrine énormément que l'on ait environ 2 millions d'euros de surcoûts liés à la pente. Donc rien que ça, c'est un élément pour moi rédhibitoire pour un achat de terrain. Je préfère un terrain plat. Encore que derrière, il faudra quand même construire un bâtiment qui coûte moins cher que ce qui était prévu, mais sur un terrain qui coûte moins cher.*

⇒ ***Monsieur Christian SURONNE*** *: Sincèrement, je n'ai jamais entendu parler de 2 millions d'euros pour le terrain, ou oui, tout au début. Rappelez-vous, cher collègue, tout au début, le siège de la Communauté de communes devait venir avec tous les bâtiments pour accueillir les services techniques et tout le reste. A ce moment, on avait dit qu'on pourrait faire en sous-sol, des garages ou du stockage. Après, c'est ce que j'ai sur le cœur, au nom de ma municipalité et au nom de la population et en mon nom propre aussi. Je vous remercie.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE*** *: Christian, je tiens à te rassurer, il n'y a rien contre la commune d'Auffay. Je te vois dubitatif. Tu trouves un terrain plat moins cher, où on ne soit pas obligé de signer tout de suite et qu'on ait le temps de retravailler un projet, et dans ce cas on en reparle.*

⇒ ***Monsieur Christian SURONNE*** *: Ce qui m'étonne, c'est qu'on ne l'ait pas dit au moment voulu, que notre terrain ne correspond pas.*

⇒ ***Monsieur Olivier BUREAUX*** *: Monsieur le Président, si je peux prendre la parole. Je reviens et j'abonde dans le sens de Christian parce que j'ai l'impression qu'on fait 2 pas en avant, 3 pas en arrière. On essaie peut-être de défaire ce qu'on voulait faire. Je reviens juste sur le chiffre. Effectivement, c'était une étude. L'étude montrait, comme l'a dit Christian, un chiffre haut où il y avait tous les services dedans, mais ce n'était pas le projet définitif. Bien sûr qu'on n'est pas fou et on n'engage pas la collectivité dans n'importe quoi. Je rappelle quand même que ce sont les élus qui votent, ce n'est pas le Président qui décide tout seul. Quand on a acheté le terrain, je pense qu'il y avait une grande majorité qui étaient pour. Il y a une très grande majorité de gens qui ont été d'accord pour acheter le terrain. Ensuite, on a travaillé avec les propriétaires. Effectivement, il y a eu le problème de la marnière, ça a pris du temps, et ensuite il y a des délais. Mais aujourd'hui, symboliquement, et quand on regarde les terrains aujourd'hui. Les terrains aujourd'hui ne font pas perdre d'argent. C'est un investissement et un placement. Si on veut le revendre, on pourra le revendre. Mais aujourd'hui, on avait un engagement fort avec la municipalité. Et je n'ai rien non plus contre Bacqueville, parce que tout à l'heure, Jean-Marie disait à Bacqueville…je comprends Étienne qui était déçu. Mais à l'époque…on a parlé tout à l'heure de réglementaire. Et c'était bien ça notre problème. C'était un problème réglementaire où on n'a pas pu. Jean-Marie, tu peux hausser la tête. Moi, je fais en fonction de ce qu'on m'a dit à l'époque et que c'était du réglementaire. Voilà. Et je me rappelle bien. Donc aujourd'hui, je vais dans le sens de Christian qui s'est démené pour avoir l'accord des propriétaires, sans compter les réunions à tout va. C'est quand même un élu qui montre toujours de l'intérêt, je pense que là, c'est lui mettre un croche-pied, de dire on n'achète plus le terrain et puis on va le faire... On ne sait pas trop où d'ailleurs. Mais on arrête nos projets. Donc moi, je trouve ça petit, parce que derrière, ça voudrait dire qu'on pourrait remettre tout en question. Tout ce qu'on a monté, on pourrait dire, à ce moment-là, on revient sur plein de choses. Si on est tous d'accord, à la limite on peut revenir dessus. On peut revenir sur le prix de l'eau, on peut revenir sur plein de choses. Donc à un moment, on est sérieux, et on ne peut pas dire rouge un jour et dire vert le lendemain. On a quand même été une grande majorité à dire "oui, on achète ce terrain". Et là, maintenant, on vient de dire à la municipalité d'Auffay et aux élus : "ah*

ben non, on revient en arrière, on achète un autre terrain". Comme disait Christian, on a une image déplorable de notre territoire en faisant ça. Je ne sais pas comment on va avancer mais ça va être compliqué pour Terroir de Caux.

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE** : Je te répondrai que nous gérons de l'argent tout simplement. Si c'est pour dépenser 400 000€ sans savoir ce qu'on va faire de ce terrain, pas sûr que ce soit une bonne solution. Après, si la majorité des gens au vote tout à l'heure veulent qu'on ait cette réserve foncière, on ira vers cette décision. L'hôtel communautaire, oui sous cette forme-là, non. Fin pour moi.*

⇒ ***Monsieur Jean-Marie ADAM** : C'est juste une précision pour Olivier. C'était à la Communauté de communes de demander la modification du PLU. Et la Communauté de communes n'a pas demandé la modification du PLU.*

⇒ ***Monsieur David CHANDELIER** : Moi, je réponds quand même à la remarque qui vient d'être faite par le Maire de Bacqueville, ça n'a pas été fait à l'époque parce que le délai pour faire la modification était supérieur au délai pour faire le PLUI. Mais ça, c'est pour finir l'histoire. J'aimerais bien qu'on revienne sur l'histoire du vote des délégués communautaires pour le choix de Val-de-Scie. Je comprends fortement les remarques de Christian. À l'époque, je crois qu'il n'y avait que 3 candidats, 3 communes qui étaient candidates. Il y avait Bacqueville, Tôtes et Val de Scie. La première, Bacqueville, ne le pouvait pas parce que réglementairement, son terrain n'était pas constructible. Tôtes s'est retiré, et il est resté Val de Scie. Et à l'époque, Jean-Luc t'étais délégué communautaire. Tu allais dans ce sens-là, on allait tous dans ce sens-là. Il fallait que nos agents soient accueillis dans de bonnes conditions. On a parlé tout à l'heure du problème de la chaleur, alors je n'imagine pas là. Je n'ai pas posé la question à Robert, mais je pense qu'on avait la même vision des choses des agents dans les Algeco. Je n'y suis pas allé dernièrement parce que le sauna ce n'est pas pour moi, mais je trouve qu'on a une façon de gérer ce genre de choses qui est dangereuse. Et la 2e remarque, la première est un petit peu longue, la 2e, c'est on va le faire où maintenant ? Parce que tu as dit, Jean-Luc, que tu n'es pas contre le fait qu'on en fasse un, que même s'il sera plus petit ou moins confortable, on a besoin d'une structure pour notre Communauté de communes. On le fera où ? Puisqu'il ne reste pas beaucoup de candidats pour pouvoir recevoir ce type de bâtiment. On parle de réserve foncière, mais il va bien falloir qu'on se définisse à un endroit où le faire. Donc si on passe 10 ans pour dire on va le faire ici, on va le faire là, on va peut-être le faire là, on va peut-être revenir ici... Je pense que quand on a choisi un endroit, il faut s'y tenir, sinon on va remettre en cause tout le temps. La piscine, on peut remettre en cause plein de choses. On l'entend à droite, à gauche, ça n'aurait pas dû être là, parce que ce n'est pas bien situé. Il faut qu'on aille de l'avant. Et moi, je me souviens ce que tu as dit la dernière fois, Jean-Luc. Tu as dit, essayons de donner une autre image de Terroir de Caux. Je pense qu'on n'a pas gagné en faisant comme ça.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE** : Je pense que notre image peut aussi se trouver altérée de l'autre côté, car on peut nous accuser justement de dépenser de l'argent public, sur un dossier qui est mal ficelé. Après, on vote aussi en fonction des périodes où on a les projets qui nous arrivent. Quand il s'agissait de délibérer un terrain, je le dis, j'ai voté pour que l'hôtel communautaire soit construit à Auffay et je ne le regrette pas. Mais aujourd'hui, ce que je déplore, c'est le coût exorbitant et les surcoûts liés, au fait qu'il y a la pente. S'il n'y avait pas tout ça, on serait à 5 millions tout de suite avec l'achat du terrain. Je signe demain, mais ce n'est pas le cas.*

⇒ ***Madame Myriam DELAUNAY** : Je n'avais pas connaissance des coûts à l'époque. Quand on a bloqué, je n'avais pas connaissance des coûts et des surcoûts David. Donc on a voté en instantané. Il faut savoir admettre qu'on s'est trompé. Ce n'est pas faire un croche-pied à Auffay, on vote pas pour ou contre Auffay, c'est complètement ridicule. Le débat qu'on a là, on vote par rapport aux finances qu'on a. On n'a pas les moyens de faire l'hôtel communautaire sur ce terrain en l'état, c'est comme ça, c'est tout. On s'est trompé, on s'est tous trompé. Moi aussi j'ai voté pour Auffay parce que c'était bien pour les agents, mais on s'est trompé et on n'a pas l'argent pour le faire, donc il faut avancer, c'est comme ça. Je suis désolée Christian, le terrain ne convient pas. C'est dommage aussi d'avoir signé un compromis le 21 octobre 2025 qui ne prévoyait pas de conditions suspensives, sur lequel on ne peut pas revenir sans cette indemnité d'immobilisation de 36 100 €, sachant qu'on dit que le 19 décembre 2023 on avait déjà fait un courrier d'arrêt de la procédure. Mais bon, ça semble quand même un peu surprenant. Olivier ensuite qui dit faire de la réserve foncière. Le terrain est constructible sous réserve que ce soit quelque chose d'intérêt communautaire. A priori de ce que j'ai compris au niveau de l'urbanisme. Donc il est constructible pour la Communauté de communes. On n'a pas les moyens de faire quelque chose dessus. On ne va pas faire une réserve foncière sur un terrain sur lequel on ne peut pas construire. Voilà c'est mon avis que je vous ai partagé.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE** : Il y a d'autres personnes qui veulent intervenir ?*

⇒ ***Monsieur Jérôme VINCENT** : Oui, merci. Pour avoir assisté au Bureau, je vois que ce sujet est passionnant et qu'il révèle beaucoup de choses de notre histoire. Il y a des décisions qui ont pu être prises dans des conditions pas forcément toujours très informées. Je m'en étonne, mais je l'apprends aussi. Je pense que le sujet majeur n'est pas assez abordé, j'aimerais l'aborder avec vous. Le sujet majeur, c'est qu'est-ce que l'on fait pour notre futur hôtel communautaire ? Est-ce que c'est Bacqueville qui est transformé et modernisé parce que c'est une alternative ? Quel est l'état des réflexions de ce futur hôtel ? Puisque j'entends réserves foncières, mais on n'a aucune vocation à faire de la réserve foncière. On a vocation à faire un hôtel communautaire aux normes pour nos agents qui, je le comprends, sont dans des conditions déplorables pour nos usagers et pour nous élus. Et le cœur du sujet est celui-ci. Il faut absolument que l'on ait des propositions, qu'on donne peut-être aujourd'hui l'état des réflexions sur « quid, demain, si ça n'est pas Auffay ? » Se dire « ça n'est pas Auffay parce que c'est cher », ce n'est pas une réponse, en tout cas à mon goût.*

⇒ ***Monsieur Alain DEPREAUX** : Je voudrais intervenir. Déjà pour l'historique, je rappelle qu'en 2022, nous avons décidé de voter pour Auffay, avec des précisions faites par le Bureau d'études. J'ai d'ailleurs eu un morceau du rapport de l'époque. D'ailleurs pour le coût de l'acquisition sur Auffay, le terrain était cédé à l'euro symbolique à la Communauté de communes Terroir de Caux. Ca c'est la première chose. La deuxième chose, c'est qu'on a voté sans qu'on ait de chiffres précis sur le coût. Ça, c'est de l'historique. Maintenant, sur l'avenir, il y a un terrain prêt à Crosville-sur-Scie. Il y a 3 hectares 45 qui appartiennent à la Communauté de communes. Il y a de la dépollution, mais on n'en entend plus parler en*

ce moment. C'est bizarre, on a voté au mois de décembre une rallonge pour dépolluer avant de pouvoir revendre et actuellement on n'entend plus parler de rien.

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE** : Non mais c'est en cours ça.*

⇒ ***Monsieur Alain DEPREAUX** : D'accord mais on aimerait bien être au courant.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE** : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Pas d'intervention ? Parce qu'il y a un moment où de toute façon on est grand et on va trancher. Pour les nouveaux, ça leur permet de découvrir le projet. Après cette situation-là, soyez certains qu'elle me déplaît profondément. Je n'ai aucun plaisir à vous proposer cela. J'aimerais tant, mais tant, aller poser la première pierre sur ce terrain, qu'on ait de l'argent à ne savoir qu'en faire. Ce sont des situations qui sont désagréables. Mais voilà, on doit prendre des décisions, c'est notre devoir. Donc ce que je vous propose, s'il n'y a plus d'autres interventions, c'est d'abandonner l'acquisition du terrain, situé rue de Verdun à Auffay dans les conditions prévues par la promesse de vente signée le 21 octobre 2025, engager une indemnité d'immobilisation de 36 100 € au profit des propriétaires du terrain, à qui j'ai promis de téléphoner demain, quel que soit, le vote. Et vous m'autorisez à signer des documents évidemment. Donc si vous êtes d'accord avec ma proposition, vous faites le 1. Si vous n'êtes pas d'accord et que vous voulez qu'on achète le terrain, vous faites le 2.*

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (14 contres, 17 abstentions) :

- **ABANDONNE** l'acquisition du terrain situé Rue de Verdun – 76720 AUFFAY, dans les conditions prévues par la promesse de vente signée le 21 octobre 2025 ;
- **ENGAGE** une indemnité d'immobilisation de 36 100,00 € au profit des propriétaires du terrain ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Dates à retenir :

Réunions de Vice-Présidents	Réunions Bureaux	Conseils Communautaires
	Lundi 22 juin à 18h00	Lundi 29 juin à 18h00

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE** : On en a terminé des délibérations. On a des dates à vous communiquer pour la fin de l'année parce que les vacances ne vont pas durer toute la vie.*

⇒ ***Madame Anne-Sophie DIOLOGENT** : Je donne les dates de Bureau et AG jusqu'à la fin de l'année. Premier Bureau à la reprise le lundi 21 septembre à 18h. Le conseil communautaire qui suivra lundi 5 octobre à 18h. Et pour le Bureau de fin d'année, jeudi 19 novembre à 18h, enfin le conseil communautaire mardi 1er décembre à 18h. On vous renverra tout ça.*

⇒ ***Monsieur Jean-Luc CORNIERE** : Mon voisin me dit je pars en vacances demain. Ca me fait donc repenser de vous dire ce soir bonnes vacances à tous.*

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie ADAM

Le Président,
Jean-Luc CORNIERE

